

EXCLUSIF

2200 professionnels mis à pied

« Derby de démolition » dans les services aux élèves

MARIE CAOUCETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les compressions budgétaires dans les commissions scolaires se traduiront pas la perte de 16% des postes chez le personnel professionnel non enseignant des écoles qui regroupe des conseillers pédagogiques, des animateurs de vie étudiante, des orthopédagogues, des psychologues, des psycho-éducateurs, des conseillers en orientation et 17 autres corps d'emploi.

Ces coupures entraîneront la perte de leur emploi pour 2200 personnes à statut précaire sur les 7200 que compte la fédération du personnel professionnel à travers le Québec, a appris LE SOLEIL.

Selon le président, M. François Ferland, qui était en réunion à Québec hier avec des représentants des 25 syndicats de la province, c'est l'assurance-

chômage qui attend ces employés ou de petits contrats tardifs. 30% des membres de cette fédération sont des employés sans sécurité d'emploi.

Ce tableau provincial encore approximatif cache des inégalités énormes d'une commission scolaire à l'autre: les services aux élèves sont à peu près

Voir ÉCOLES en A2 >



Les artificiers de la Sûreté du Québec ont été dépêchés sur les lieux afin de déterminer la nature des explosifs.

COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAULT

Bar explosif

2e attentat en un mois au « 262 », un établissement relié aux Hell's Angels

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — Sans donner aucune confirmation, la police de Québec n'écarte pas l'hypothèse que l'explosion du bar Le 262, situé sur la rue de la Couronne, résulte d'une reprise des hostilités entre les bandes rivales de motards. Le bar de danseuses, qui serait relié aux Hell's Angels, a été lourdement endommagé par une déflagration qui a soufflé la devanture de l'édifice et les fenêtres du voisinage, vers 4 h, hier.

La déflagration a été si puissante qu'elle s'est fait entendre jusqu'à Lévis, en plus de réveiller tous les résidents du secteur. Personne ne se trouvait à l'intérieur ou à proximité de l'édifice de trois étages au moment de l'explosion.

Le tenancier du bar Le 262, Jean-François Goyet, avait obtenu son permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux il y a deux semaines seulement. Comme le superviseur du bar, Denis Savard, il dit n'avoir reçu aucune menace avant l'explosion.

Le changement d'administration avait été effectué après que le bar, qui s'appelaient encore « Le Pitt Bull » au début du mois, ait été la cible d'un cocktail Molotov. La première explosion, qui a eu lieu le 1er mai, avait fait peu

Voir BAR en A2 >

AUTRE TEXTE

Les citoyens ont peur Page A3



L'explosion a fait voler en éclats les fenêtres de l'édifice abritant des bureaux des ministères du Revenu et de l'Éducation, en face du bar Le 262.

COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAULT



Les deux tenanciers du bar Le 262, soit Denis Savard, à gauche, et Jean-François Goyet, à droite, affirment n'avoir reçu aucune menace.

COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAULT

ESPACE SAINT-ROCH

L'ÉNAP verra le jour en format réduit

L'investissement passe de 23,5 millions \$ à 11 millions \$

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le premier ministre Lucien Bouchard annoncera aujourd'hui que le gouvernement va de l'avant avec la construction d'un édifice qui amènera l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) dans l'espace Saint-Roch.

Ce projet avait été annoncé par l'ex-premier ministre Parizeau et le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, en juin dernier, mais il avait été mis en veilleuse quand le gouvernement a réexaminé tout son programme d'immobilisations.

Québec fait face à un important surplus de locaux inoccupés et le taux de vacance de son parc immobilier atteint 9%.

Il semble donc que le gouvernement Bouchard, à qui l'on reproche beaucoup de favoriser la métropole, veut faire quelque chose pour revitaliser le centre-ville de la capitale.

Selon les informations recueillies par LE SOLEIL, l'investissement qui sera annoncé aujourd'hui par MM. Bouchard et L'Allier, ainsi que par le ministre responsable de la région, Jean Rochon, sera la moitié moins important que celui annoncé par M. Parizeau, soit 23,5 millions \$. Au départ, on projetait de construire deux tours et d'y transférer, outre l'ÉNAP, une composante de l'Université du Québec et l'In-

stitut national de recherche scientifique (INRS).

La nouvelle version ne comporterait qu'une seule tour et d'un investissement public de 11 millions \$ environ.

Fait à noter, le projet redémarrerait à partir du concours d'architecture qui avait coûté 200 000 \$ au

gouvernement ce qui signifie que l'on travaillerait à partir des esquisses déjà réalisées.

Par ailleurs, le gouvernement québécois va profiter de cette conférence de presse à caractère régional pour confirmer que la villa Catarauqui à Sillery deviendra officiellement la « résidence de fonction » du premier ministre Bouchard, c'est-à-dire qu'il y tiendra les réceptions officielles sans toutefois y habiter.

D'ailleurs, M. Bouchard doit y recevoir demain le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris.

En conférant ce caractère officiel à

Voir ÉNAP en A2 >

LE QUÉBEC

Déconnectés

Les négociateurs syndicaux de la construction vivent dans une bulle de verre, dénoncent deux collègues.

PAGE A 6

LE MONDE



En eaux troubles

Le président Clinton est éclaboussé par l'affaire Whitewater: trois partenaires sont trouvés coupables.

PAGE A 13

LA MÉTÉO



Maximum 14, Minimum 6

Nuageux avec éclaircies, possibilité d'une faible averse. Demain, nuageux. Détails page C 2

QUÉBEC, 100e ANNÉE, NO 150
FLORIDE, 1,60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.
60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

HYDRO-QUÉBEC 8.07%
échéance 26 août 2004
10 555\$ devient 20 000\$ annuel
Taux sujet à changement sans préavis
Marie Tremblay
418-653-3835
1-800-463-6000
Scotiabank

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 5
Le Québec et le Canada.....	6 à 12
Le Monde.....	13
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 3
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	6 et 7
CAHIER C	
Magazine.....	1 et 2
Ce soir à la télé.....	2
Arts et spectacles.....	3 à 5, 14
Votre agenda.....	4
Annonces classées.....	6 à 12
Décès.....	12
CAHIER D SPORTS	
Statistiques.....	2 et 4
Jeux et B.D.....	7
SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 28-05-96

3-0-9

8-6-5-4

BANCO

tirage du 28-05-96

6-8-11-12-18-21-23-28-30-31-32-33-39-40-43-46-49-53-64-68

BAR

Dizaines de milliers de dollars en dommages

Suite de la Une

de dommages à l'édifice.

Ce n'était pas la première fois que le bar changeait de tenancier. « Je ne pourrais même pas vous dire qui est le tenancier actuellement. Je n'arrive pas à suivre tellement ça change vite de tenanciers, comme de noms de commerce. Il y a eu le Kenny, l'Ultra, la Petite Ermine, le Cobra, le Pitt Bull, et maintenant Le 262 », dit le propriétaire de l'immeuble, David Robitaille.

Le propriétaire a expliqué au SOLEIL qu'il louait ses locaux à Alain Bouchard, qui les reloue, amablement compris, à des tenanciers.

Sans être officiellement membre des Hell's Angels, Alain Bouchard est considéré comme entretenant des liens très étroits avec le groupe de motards. Il est actuellement dans l'attente d'une sentence pour complot et trafic de stupéfiants. Quant à Jean-François Goyet, son dossier judiciaire est vierge.

Le tenancier du 262 n'avait qu'un permis temporaire pour exploiter le bar, officiellement enregistré au nom de « Blues Bar ». « Le permis est en vigueur jusqu'au 10 novembre. Lors d'un changement de tenancier, la Régie se donne toujours du temps pour effectuer des enquêtes avant de décider si elle délivre un permis permanent ou si elle prolonge le permis temporaire », indique Carole Robitaille, de la Régie des alcools des courses et des jeux.

Cette dernière ne pouvait dire ce qu'il adviendra du permis, maintenant que l'établissement a été la cible d'une explosion.

Par ailleurs, les dommages causés par la déflagration, provoquée par 4 à 5 lb d'explosifs placés à l'entrée de l'immeuble, atteignent plusieurs dizaines de milliers de dollars.

La nature exacte des explosifs utilisés n'était pas encore connue hier, les artificiers de la Sûreté du Québec ayant envoyé les débris pour une analyse en laboratoire.

DEUX SUSPECTS

Les experts de l'escouade des crimes contre la personne de la police de Québec poursuivent leur enquête pour tenter de déterminer les circonstances de l'explosion. Ils disposent déjà d'un indice, car deux personnes ont été aperçues près du bar quelques minutes avant la déflagration par des patrouilleurs qui passaient dans le secteur.

Ils n'ont toutefois pas réussi à les retracer après l'explosion. Ils disposent cependant de quelques indices, soit du fait qu'il s'agit de deux hommes, âgés entre 25 et 30 ans et portant des vêtements foncés.

LES RETOURNÉS

ÉCOLES
La qualité menacée

Suite de la Une

éparpillés à certains endroits, à la CECQ et à la commission scolaire Laure-Conan par exemple, mais lourdement taxés ailleurs, tel à Beauport et aux Chutes-de-la-Chaudière où les coupures représentent 30 % des postes.

Dans les cinq commissions scolaires que compte la Gaspésie, le pourcentage moyen de coupures d'emplois est aussi de 30 %. Les cinq commissions scolaires de la rive sud immédiate de Québec sont beaucoup moins affectées. « Ces jeunes commissions sont possiblement déjà sous-staffées par comparaison à d'autres, estime M. Ferland.

La palme des plus fortes coupures revient à la commission scolaire du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, où 30 à 40 % des postes de professionnels des services éducatifs pourraient être abolis.

Selon les indications du ministère de l'Éducation, les compressions dans les commissions scolaires devaient toucher l'administration dans une proportion de 10 % et les services éducatifs pour seulement 3 %.

« On assiste à un vrai derby de démolition », assure M. Ferland. Selon lui, les administrations scolaires ont protégé leur entourage, les cadres et les services techniques et ont fait le choix de couper dans les services aux élèves.

À la commission scolaire Beauport, illustre M. Jean-Serge Paradis, président du syndicat de Québec-Est, il ne restera que six professionnels au centre administratif mais quatre chefs: un directeur secondé par trois coordonnateurs ! On aura quatre cadres aux services éducatifs dans une commission scolaire de 8000 élèves. À la commission scolaire des Manoirs de Terrebonne, d'où provient M. Ferland, l'encadrement des services éducatifs est assuré par deux personnes. C'est pourtant une commission scolaire de 20000 élèves.

Parmi les 23 corps d'emploi professionnels que compte la fédération, précise encore M. Ferland, ce sont ceux qui assurent des services directs aux élèves, tels les conseillers en orientation,

les psychologues, les orthopédagogues, les animateurs de vie étudiante qui sont les plus touchés par les abolitions de postes.

Tout cela menace la qualité de l'éducation dans certains milieux et pourrait raviver l'inégalité qui existait antérieurement à la démocratisation de l'enseignement, estime la vice-présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Monique Richard, responsable de ce groupe de syndiqués. Mme Richard était présente à la rencontre de la Fédération du personnel professionnel.

Les règles budgétaires du ministère de l'Éducation ne sont pas assez claires pour empêcher ce genre de choses et les commissions scolaires protestantes ont trop de liberté dans l'utilisation des budgets, croit-elle. Il n'existe aucun ratio, reconnu par le ministère, pour les services éducatifs.

« Ce n'est pas comme cela qu'on va régler le problème du décrochage scolaire et améliorer les chances de réussite des élèves du public », ajoutent MM. Ferland et Paradis qui ne cachent pas que les commissions scolaires protestantes ont un tout autre comportement que les administrateurs catholiques ! Ils ont plus de respect pour leurs enseignants et pour l'éducation, disent-ils. Dans ces écoles, il y a en moyenne un professionnel pour 450 élèves alors que c'est 1 pour 900 dans les écoles catholiques.

Leurs dirigeants gèrent mieux et sont moins portés sur les coups de force, comme de vouloir mettre la hache dans la sécurité d'emploi, souligne François Ferland qui a participé à plusieurs rondes provinciales de négociations.

Le ministère de l'Éducation a un objectif caché dans cette opération de dégraissage, qui n'en est encore qu'à ses débuts: forcer la fusion des commissions scolaires, croit Mme Richard.

La vice-présidente de la CEQ et le président de la Fédération du personnel professionnel indiquaient hier qu'ils désirent rencontrer le premier ministre Lucien Bouchard pour le sensibiliser aux conséquences des choix budgétaires qui sont faits actuellement.

ÉNAP
Le 1080
en vente

Suite de la Une

Cataraqui, le premier ministre donne sans doute le signal à la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain de mettre sur le marché le 1080 des Braves, toujours sans locataire depuis le départ de M. Parizeau.

Le bail signé entre le gouvernement et la Chambre prend fin en novembre et, entre-temps, c'est la Société immobilière du Québec (SIQ) qui en assume l'entretien.

Enfin, le gouvernement Bouchard annoncera aujourd'hui un troisième élément, soit que la Commission de la capitale va relever dorénavant du ministre Rochon et non pas du ministère des Affaires municipales.

Ce changement administratif devrait, dit-on, donner plus d'autonomie à la toute nouvelle Commission.

Hier à l'Assemblée nationale, le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, a indiqué que le projet d'une usine de cogénération est toujours actif et devrait sortir des cartons après le rapport de la commission Doyon qui enquête sur les petits barrages.

C'ÉTAIT HIER

- 1990 — Boris Eltsine est élu président de la Fédération de Russie.
- 1986 — Le gouvernement sud-africain réclame de nouveaux pouvoirs spéciaux dans les secteurs déclarés « zones d'agitation ».
- 1985 — Des bagarres entraînent la mort de 38 personnes au stade du Heysel, à Bruxelles, au cours d'une finale de la Coupe d'Europe de soccer. — Le coureur unjambiste Steve Fonjo complète une course de 14 mois à travers le Canada.
- 1972 — Richard Nixon et Léonid Brejnev signent une déclaration qui engage les États-Unis et l'Union soviétique à une coexistence pacifique.
- 1953 — Le Néo-Zélandais Edmond Hillary et le sherpa népalais Tensing Norkay réussissent la première ascension de l'Everest. — La reine Elizabeth II est proclamée reine du Canada en présence du premier ministre Louis Saint-Laurent.
- 1943 — Victoire américaine sur les Japonais à Attu, dans les Aléoutiennes.
- 1935 — Lancement du paquebot français Normandie, qui remportera le Ruban bleu de la traversée de l'Atlantique.
- 1923 — La constitution de la Palestine est suspendue par les Anglais, en raison du refus de coopérer des Arabes.
- 1914 — L'Empress of Ireland coule en 14 minutes près de Rimouski.
- 1765 — Pierre II, petit-fils de Pierre Ier, monte sur le trône de Russie.
- 1453 — Constantinople, capitale de l'empire byzantin, tombe aux mains des Turcs.



ÉCONOMISEZ JUSQU'À 30%

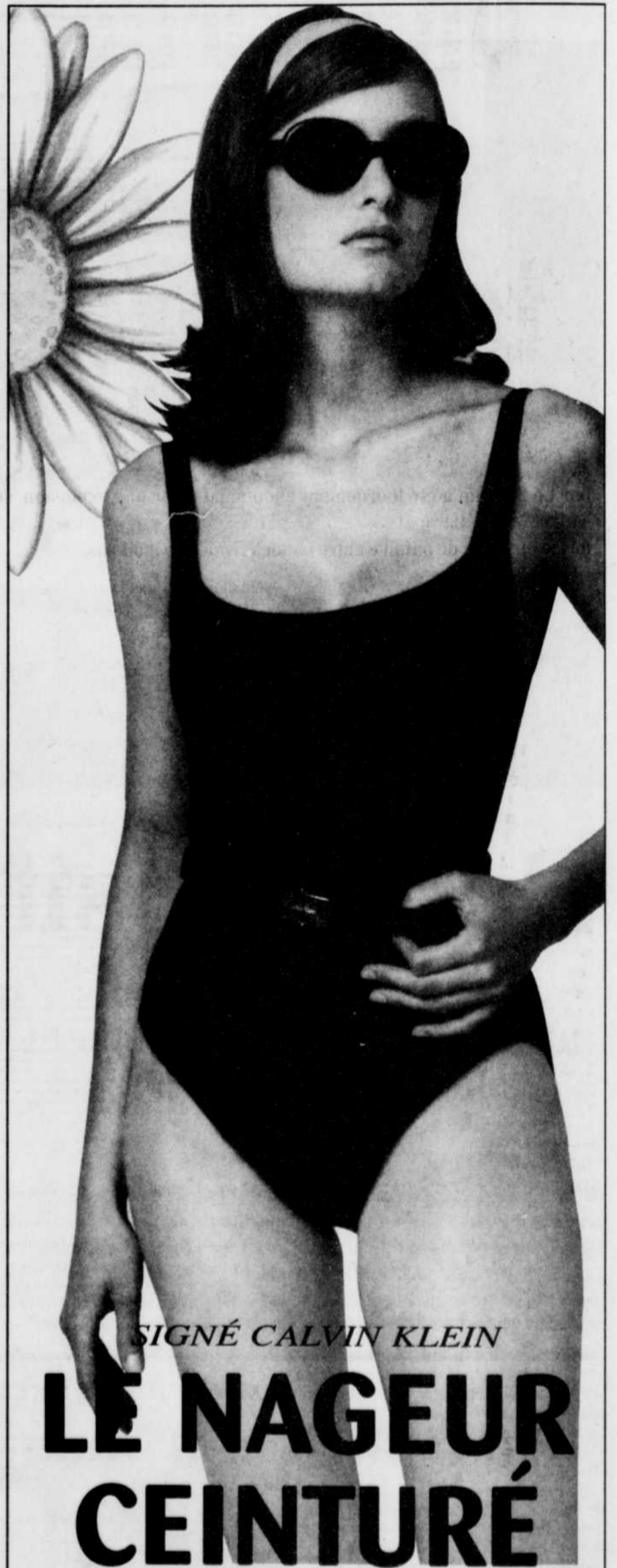
DESSOUS RAYURES OMBRÉES

Balconnet 19.99 Culotte 12.99

Fibres haute technologie, tactel, spandex, nylon d'une extensibilité incomparable qui offre un galbe parfait. Raffinement des rayures ton sur ton en relief. Noir, blanc, marine. Balconnet rég. 30.00*, boxeur rég. 18.00* P.m.g. Aussi disponibles: bikini 9.99, brassière 14.99, camisole 16.99

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

*Le prix régulier signifie le prix auquel cet article est habituellement vendu; chez Simons et n'est pas une indication du prix auquel est vendue la majorité des articles en question.



SIGNÉ CALVIN KLEIN

LE NAGEUR
CEINTURÉ

Notre exclusivité coton-lycra en noir intégral.
Ceinture à plaque métallique argent, gravée
du logo Calvin Klein. 8 à 14... 119.95 Rég. 175.00*

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

*Le prix régulier signifie le prix auquel cet article est habituellement vendu chez Simons et n'est pas une indication du prix auquel est vendue la majorité des articles en question.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



C'est une chance que le bar ait été situé un peu en retrait des habitations privées, sinon il aurait pu y avoir des blessés.

Un quartier rongé par la peur et tant d'incertitudes

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les résidents de Saint-Roch qui vivent à proximité du bar Le 262, qui a été lourdement endommagé par une explosion, se sont réveillés hier matin avec l'inquiétude que leur quartier se transforme en champ de bataille entre bandes rivales de motards.

Ces citoyens de Saint-Roch craignent qu'une riposte de l'autre club de motards ne vienne bouleverser leur quiétude et, surtout, qu'elle fasse d'innocentes victimes. Ils ne peuvent s'empêcher de penser aux conséquences qu'aurait eu une telle explosion si des passants avaient été à proximité.

« Je passe tous les jours près du bar avec ma fille de 6 ans lorsque je vais la reconduire à l'école, qui est située tout près. Une chance que l'explosion est survenue pendant la nuit et non le jour », dit une résidente de la rue Prince-Édouard en poussant le landau de son dernier, un garçon de 3 ans.

La dame, dont les deux enfants jouent parfois près du bar, n'est pas sans faire un rapprochement avec les événements survenus à Montréal l'an dernier, lors desquels un petit garçon a été victime d'une explosion liée à la guerre des motards.

Elle se demande pourquoi la Ville de Québec a autorisé l'installation d'un bar présentant des spectacles érotiques à cet endroit. « Il y a cinq ou six ans, les bars de danseuses sont partis

s'installer sur le boulevard Hamel, nous permettant d'être enfin tranquilles. Mais là, on dirait qu'ils sont en train de revenir. Au moins, nous aurons la paix avec lui », dit-elle en pointant le bar dévasté.

DANS L'ILLÉGALITÉ

Le conseiller indépendant Réjean Lemoine dénonce lui aussi l'inertie de l'administration municipale dans le

pas », dit M. Lemoine. Le conseiller estime que les policiers municipaux ont perdu le contrôle de la situation depuis que l'escouade Carcajou a quitté la ville. « Si les policiers municipaux sont dépassés par les événements, ils devraient demander de l'aide à des escouades spécialisées », ajoute-t-il.

Les porte-parole de la sûreté municipale de Québec ont voulu se faire rassurants, hier, en affirmant qu'ils accentueraient leur surveillance du quartier dans les prochains jours.

En plus d'endommager lourdement le 262, rue de la Couronne, l'explosion d'hier a fait voler en éclats plus de 28 fenêtres de l'édifice des ministères du Revenu et de l'Éducation, situé juste en face. La plupart des 400 à 500 fonctionnaires y travaillant ont pu rentrer au bou-

lot comme d'habitude hier matin. Seuls ceux travaillant à l'accueil, soit une quinzaine de personnes, ont déserté leur poste.

Un délai de deux à trois semaines sera nécessaire avant que l'édifice ne soit complètement restauré, car il faudra attendre de recevoir de nouvelles fenêtres, faites sur mesure, pour remplacer celles

qui ont volé en éclats.

Les travaux coûteront plus de 125 000 \$ selon le gérant de l'édifice. L'explosion a également fait éclater les fenêtres de plusieurs autres édifices du secteur, en plus de détruire un abribus et de perturber la circulation dans le secteur hier matin.



Des employés ramassent les débris qui ont été projetés sur le trottoir d'en face.

MAIRIE DE QUÉBEC

Paquet dit non « pour l'instant »

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Le président-directeur général de l'Institut national d'optique (INO) et ex-recteur de l'université Laval Jean-Guy Paquet dit non à l'invitation du Progrès civique (PC) de se porter candidat à la direction du parti mais ce non vaut « pour l'instant ».

Suite à la publication, dans LE SOLEIL, d'un sondage de la firme INFRAS, pour le compte du PC, dans lequel il arrivait nez à nez avec le maire actuel Jean-Paul L'Allier, M. Paquet a tenu à faire une « mise au point » aux médias. Il se réjouit de la cote de confiance qui lui est accordée, il en est honoré. Il re-

connait « que les autorités du Progrès civique ont montré depuis plusieurs mois un intérêt majeur et soutenu pour me convaincre de les représenter aux prochaines élections municipales de Québec ».

Il ajoute que ces approches ont été appuyées par des représentants de tous les milieux. Au dernier paragraphe de son communiqué il dit ne pas être en mesure de donner suite à ces invitations et conclut: « J'estime, pour l'instant, être plus utile à la région en me consacrant aux défis que me propose l'INO et à l'apport que peut représenter la haute technologie dans notre développement régional ». Au milieu de sa lettre M. Paquet n'oublie pas de rappe-

ler les actions qu'il pose en vue du développement de la grande région de Québec. Il souligne que récemment il a soumis des propositions visant à relancer économiquement notre région. Il ajoute être d'avis que « l'avenir passe par un effort accru de nos PME au plan de l'exportation et par la venue d'investissements étrangers, notamment par l'établissement d'une zone franche industrielle ».

La date limite pour se porter candidat à l'investiture pour la direction du PC est le 27 septembre. M. Paquet a donc le temps de sonder encore le cœur et les reins des citoyens et des acteurs du milieu et de plonger s'il juge que ses chances de battre M. L'Allier sont bonnes.

CS DES DÉCOUVREURS

Répit pour le transport du midi

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTE-FOY — La centaine de parents des élèves de l'école Fernand-Seguin ont quitté l'assemblée des commissaires de la commission scolaire les Découvreurs à demi rassurés. Les commissaires sont revenus sur leur décision de ne plus payer le transport du midi... pour l'année 96-97.

Dans la foulée d'une compression budgétaire de 1,5 million \$ pour l'année 96, les commissaires ont décidé de réduire les coûts du transport scolaire.

L'école Fernand-Seguin est une école à vocation scientifique. L'enseignement des sciences est intégré au plan académique et dans la vie de l'école. On veut développer chez l'élève le sens de l'observation et la rigueur dans la réflexion scientifique. L'école, qui ouvre ses portes à tous les enfants du territoire de la commission, est la seule à offrir (presque) gratuitement le transport du midi. Pour économiser 34 000 \$, les commissaires avaient l'intention de faire payer ce service par les parents l'an prochain.

« Si vous faites ça, les parents devront retirer leurs enfants de Fernand-Seguin, et vous devrez assumer leur

transport vers une autre école du territoire », sont venus dire les parents à l'assemblée des commissaires, hier soir. « Le transport du midi, ce n'est pas un droit, c'est un privilège. On a décidé de ne pas offrir le transport du midi aux élèves de la future école primaire internationale. On ne devrait pas le fournir aux élèves de Fernand-Seguin non plus », estime le président de la commission scolaire des Découvreurs, M. Claude Gélinas.

M. Gélinas admet cependant que l'intention de la commission scolaire changeait les règles du jeu, après l'inscription des élèves. Aussi les commissaires reprendront-ils ce débat en septembre, pour l'année 97-98.

Porte-parole des parents, Denis Lapointe sait que beaucoup de parents devront retirer leur enfant de Fernand-Seguin s'ils doivent payer le transport du midi (environ 1500 \$ par an par enfant) ou la garderie scolaire du midi (540 \$ par an).

Et Denis Lapointe brandit les états financiers de la commission scolaire. L'an dernier, elle affichait un surplus cumulé de 3,7 millions \$ Eh bien, que les commissaires pigent dans le surplus! lance le parent indigné.

Compressions plus fortes



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Une cinquantaine de délégués syndicaux, représentant le personnel professionnel de toutes les commissions scolaires du Québec actuellement en réunion à Québec, ainsi que quelques parents sont venus témoigner leur soutien aux professionnels de la commission scolaire Beauport avant le début d'une réunion du comité exécutif où l'on décidait du sort de quatre des leurs. Les professionnels des services éducatifs s'attendent à être particulièrement touchés par les compressions exigées par le gouvernement du Québec. À Beauport, les compressions seront d'ailleurs plus fortes qu'initialement prévu, a appris le comité exécutif: ce ne sont plus 1,3 million \$ mais 2 millions \$ qui devront être retranchés du budget à la fin juin en raison surtout de la perte de revenus provoquée par la fermeture du centre d'accueil pour enfants du Mont d'Youville et d'une augmentation des dépenses incompressibles. M.C.

Le vérificateur Légaré s'accroche à son poste

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — M. Lambert Légaré, vérificateur de la ville de Québec, a décidé de demeurer en fonction maintenant que M. Guy Boulanger, qu'il avait recommandé pour le remplacer, n'obtiendra pas ce poste. Dans une lettre qu'il a fait parvenir au maire Jean-Paul L'Allier le 21 mai, M. Légaré rappelle que le 8 mars il lui proposait que M. Boulanger, qui a présidé un groupe de travail dont le mandat était d'examiner la fonction de vérification à la ville, devienne le nouveau vérificateur et que lui-même devienne son adjoint.

Dans sa lettre du 8 mars, M. Légaré semble laisser entendre que le nouveau rôle de vérificateur serait trop lourd pour lui. C'est que, le jour où l'Assemblée nationale acceptera les amendements proposés à la charte de la ville, le mandat du vérificateur sera élargi à la fonction intégrée.

Avec cette nouvelle orientation, la Ville doit, écrit M. Légaré, « s'assurer de posséder tous les outils afin d'entreprendre de façon efficace, efficiente et économique ce virage. Je suis conscient que la nouvelle entité de vérification législative aura besoin d'une nouvelle philosophie de gestion, d'une nouvelle vision pour satisfaire les besoins des contribuables en matière de saine gestion municipale et d'une nouvelle approche de la vérification, constituant ainsi des nouvelles exigences du poste de vérificateur. » Et tout de suite après ces propos il recommandait la nomination de M. Boulanger. La recommandation de M. Légaré n'a pu se réaliser car il aurait fallu l'unanimité du conseil municipal et le conseiller du Progrès civique et chef de l'opposition Martin Forgues a

dit son opposition, préférant que le vérificateur soit choisi par concours public.

Selon M. Forgues, M. Boulanger refuse de se plier à un concours.

Dans sa lettre du mardi 21 mai M. Légaré écrit au maire: « Dans ma proposition du 8 mars, je vous écrivais que « dans l'éventualité où monsieur Boulanger serait nommé Vérificateur de la Ville de Québec, je vous remettrais ma démission à ce titre et je serai très heureux de travailler comme son adjoint aux mêmes conditions d'emploi qu'actuellement ». Ceci signifiait donc que je gardais mon poste dans l'éventualité où monsieur Boulanger n'obtiendrait pas la fonction proposée. »

Dans le paragraphe suivant il avise M. L'Allier qu'il demeure en poste et mettra tout en oeuvre pour que le nouveau mandat de vérificateur puisse démarrer de façon efficace.

Rejoint hier, M. Légaré explique que sa lettre du 8 mars « ne signifie pas nécessairement » qu'il se pensait incapable de remplir les nouvelles responsabilités de la fonction. « C'aurait été mieux avec M. Boulanger, mais je suis capable de me retourner de bord, je mettrai le plan B en application ». Rappelons que M. Légaré, en tant que vérificateur permanent, est à toutes fins utiles nommé à vie. Son successeur, sera nommé pour un unique mandat de sept ans.

M. Forgues n'est pas prêt à laisser les choses se régler comme ça. M. Légaré devra venir expliquer au conseil comment il se fait qu'il a maintenant une compétence qu'il ne se reconnaissait pas en mars. « S'il le faut il y aura un vote de confiance » et le conseil municipal doit quand même avoir son mot à dire si un vérificateur, même permanent, n'a plus la capacité de remplir sa fonction.

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

Il perd un bras

Préposé à la coupe de tiges de fer utilisées dans les solages, un employé de la compagnie Les ferrailleurs du Québec, une entreprise logée dans le parc industriel Saint-Augustin, a eu le bras gauche sectionné, entre le coude et la main, hier après-midi lors d'un tragique accident de travail. Le propriétaire, M. Alain Trépanier, a signalé que la victime,

Réjean Belland, était un ouvrier expérimenté, à son emploi depuis l'ouverture de son industrie en 1987. Une heure après le drame, il ne pouvait encore expliquer les circonstances de l'accident qui a laissé ses traces: une immense mare de sang, le casque de sécurité de M. Belland, ses gants et surtout une immense peine parmi ses collègues de travail. C.V.

PETITE-VALLÉE

14^e Festival en chansons

Même si la cuvée 1996 du Festival en chansons de Petite-Vallée s'avère prometteuse, les organisateurs feront tout pour obtenir une reconnaissance nationale. La non-reconnaissance gouvernementale, combinée au désengagement partiel de

Radio-Canada, fait mal aux organisateurs. Les compressions de la SRC coûteront 20000\$. Le Conseil des arts et des lettres versera 20000\$ des 49000\$ espérés. Ces mauvaises nouvelles pourraient avoir un impact sur la survie de l'événement. H.M.

SAINT-GEORGES

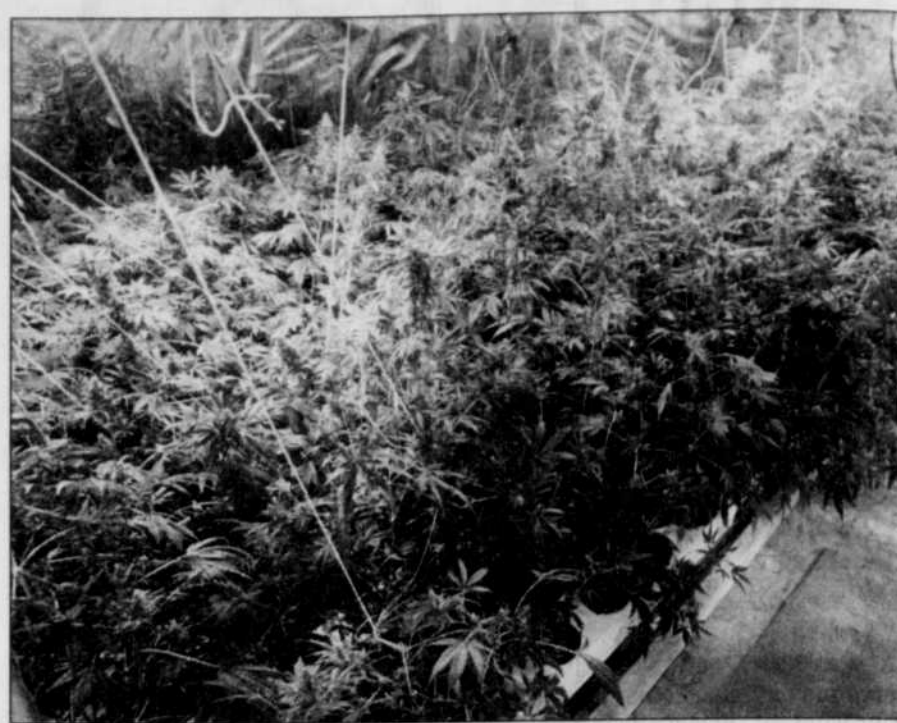
3 1/2 ans à l'ombre pour avoir conduit saoul

Reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort, Emmanuel Aubé, 22 ans de Saint-Lazare, a été condamné à trois ans et demi de pénitencier. La sentence, imposée par le juge Roch Lefrançois, prévoit une interdiction de conduire pour les dix prochaines années. Rappelons que le jeune homme avait été impliqué dans un accident qui avait fait trois morts le 30 avril 1995, sur la route 216 à Sainte-Marie de Beauce. Les victimes étaient Brigitte Trachi, 23 ans, de Sainte-Marguerite, Éric Fradette, 22 ans, de Saint-Lazare, et Danika Nadeau-O'Farrell, quatre ans, également de Saint-Lazare dans Bellechasse. (PC)

SAINT-GEORGES

375 élèves vivent à l'ère des Médiévales

Quelque 375 élèves du primaire de l'école Lacroix, vivent à l'ère des Médiévales, cette semaine, au Château de Robin. Présenté aux jeunes sous une formule comparable à celle de Fort Boyard, chaque équipe est composée d'un observateur, d'un débrouillard, d'un esprit logique, d'un jogger mathématique et d'un persévérant. Le groupe parcourt salles et donjon pour réussir les épreuves de français, de mathématique et de déduction menant à l'obtention des clefs nécessaires à l'ouver-



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

Une autre culture de pot

Pour la deuxième fois cette semaine, les policiers de Québec ont eu la surprise de découvrir une culture de marijuana alors qu'ils se rendaient à une résidence pour répondre à une plainte d'un tout autre ordre. Ils se rendaient au 1049, de la Sirène ouest, pour une affaire de violence conjugale, dans la nuit de lundi à hier, lorsqu'ils ont découvert une

plantation de ce type. Ils ont ainsi pu revenir le lendemain matin avec un mandat pour saisir les 133 plants de marijuana, évalués environ à 50000\$. La culture hydroponique des plants, qui était très bien organisée, s'effectuait au sous-sol de la résidence. Des accusations, qui n'étaient pas encore déterminées hier, seront portées envers l'occupant de la maison aujourd'hui. C.B.

ture de la salle du trésor. Les professeurs responsables du projet, Louise Labonté, Fleurette Roy et Myriam Labbé, ont mis à contribution les parents qui se déguisent pour accueillir

les enfants et mener l'animation ainsi que la Fabrique de l'Assomption, qui a offert le sous-sol de l'église pour aménager l'immense château. L.D.

EN BREF



La police recherche un individu soupçonné d'agression sexuelle

Le service de police de Chaudière-Etchemin est à la recherche d'un jeune homme de moins de 20 ans soupçonné d'agression sexuelle le 20 mai, vers 17h 45, rue Omer-Poirier, à Charny. L'individu, âgé entre 18 et 20 ans, a les cheveux châtain clair, pèse 65 kg (145 livres) et mesure 1,78m (5'10»). Au moment de l'agression, il portait des culottes larges et un polo rouge à manches longues. Toute information pouvant permettre une identification de cette personne peut être transmise au service de police de Chaudière-Etchemin au numéro (418) 832-2911. C.V.

ÉVÉNEMENT AUBAINES D'UN MILLION DE DOLLARS DE CHAUSSURES

20% À 40% DE RABAIS

sur toutes les chaussures et sandales à prix courant pour femmes.

Jusqu'au 2 juin. Ne comprend pas les chaussures athlétiques.

Jusqu'à
50% de rabais
sur un choix d'articles
dans tout le magasin

Vente Surprise
EATON
TOUTE LA SEMAINE!

Des centaines d'articles en vente partout en magasin.
Jusqu'au dimanche 2 juin.

Les rabais s'appliquent au prix original étiqueté. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

Jusqu'à

50% de rabaisSUR MODE DESIGNER
POUR FEMMES*Sélection de modèles printaniers de
Liz Claiborne, Jones New York, Bianca,
Nygård Collections, Louben, Esprit, Tan Jay.

Comprend tailles petites et En plus.

25% de rabaisSÉLECTION DE VÊTEMENTS MODE
DESIGNER POUR HOMMES**La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.
Pas toutes les marques dans tous les magasins.
Exception: Solderie des manufacturiers.

NE PAYEZ PAS AVANT MAI 1997

Tout pour votre maison. Détails en magasin.

À l'achat de 300\$ ou plus (avant taxes) avec votre carte Eaton.
Sur approbation de crédit. Offre prolongée jusqu'au 9 juin.
Frais d'administration de 25 \$ et taxes applicables payables au moment de l'achat.

NOUS PAIERONS LE DOUBLE DE LA TPS

Pour tous les meubles, les gros électroménagers, les aspirateurs,
les téléphones, les appareils audio-vidéo et les couvre-planchers,
déjà offerts à prix de liquidation.Eaton déduira l'équivalent du double de la TPS sur le montant de votre achat.
En vigueur jusqu'au 2 juin.30% DE RABAIS
SUR LES ACCESSOIRES POUR L'EXTÉRIEUR
Ustensiles pour barbecues, parasols pour patio et coussins de chaises.

Exception: les réservoirs pour barbecues. En vigueur jusqu'au 2 juin.

30% À 50% DE RABAIS
SUR TOUTE LA LITERIE FIN DE SÉRIE

Draps, édredons, couvre-lits, édredons piqués et autres.

Exception: Solderie des manufacturiers.

Plus de 66 ans
à votre service
AVANT D'ACHETER AILLEURS
venez comparer nos prix...

EN PRÉMIER JEEP TJ 1997

Plusieurs
modèles pour
livraison
immédiateAvec ce prix,
vous aurez en
plus un garage
recommandé par
le CAA et gagnant
du prix d'excellence
Chrysler
Canada.MAISONNEUVE
Jeep Eagle138, Maisonneuve / 47, boul. René-Lévesque Est
(à côté du Grand Théâtre)
529-8135

Eaton. On veut être votre magasin.

Conflit en partie évité au Manoir Richelieu

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

POINTE-AU-PIC — Les 250 travailleurs du secteur de la restauration du Manoir Richelieu ont entériné hier en soirée à 60% l'entente de principe intervenue en fin de semaine entre ses représentants et ceux de la partie patronale.

«Je pense que l'employeur sera soulagé d'apprendre le résultat du vote, mais il reste encore une partie importante du problème à régler puisque les travailleurs de l'hébergement sont toujours sans contrat de travail», a commenté le négociateur des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, M. Bernard Lagacé, en annonçant les résultats du vote d'hier.

Le contrat de travail d'une durée de quatre ans est valide jusqu'à la fin de 1999. Il prévoit des augmentations de salaire qui varient de 2,5% à 8%.

NOUVEAU VOTE DEMAIN

Les regards se tournent maintenant vers les syndiqués de l'hébergement qui se réuniront en assemblée générale demain. Les négociations de dimanche se sont terminées sur une impasse. Les travailleurs ont accordé la semaine dernière un mandat de grève à 95% à leur exécutif syndical et depuis la fin de semaine ils rentrent au travail en blue jeans tout en arborant le macaron de leur syndicat.

M. Lagacé refuse de s'avancer sur les décisions qui pourraient être prises demain. «Nous verrons comment les syndiqués voient la situation. Un gros congrès est attendu en fin de semaine peut-être que ce sera le moment choisi pour déclencher de nouveaux moyens de pression», laisse-t-il entendre.



Laurianne Carrier, organisatrice du CLSC Chutes-de-la-Chaudière-Desjardins qui a aidé Andréanne Talbot, à droite, à mettre sur pied le service «Au point où j'en suis».

Un organisme de défense des travailleurs non syndiqués

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Il y a des patrons qui refusent des congés à leurs employés non syndiqués, d'autres qui font planer la menace de congédiement ou qui ne paient pas le temps supplémentaire. Andréanne Talbot, elle, s'est vue offrir de «frauder» — ô mais à peine — l'assurance-chômage par son employeur. Elle a dit non. Et s'est fait congédier.

Mais Andréanne Talbot n'est pas du genre à accepter l'inacceptable sans réagir. Elle a porté plainte contre son ex-employeur au bureau de l'assurance-chômage, elle a raconté son histoire à la télé. Et mieux encore, depuis septembre, elle travaille à la mise sur pied d'un organisme pour venir en aide à des travailleurs comme elle, non syndiqués et sans défense contre des employeurs injustes.

Hier matin, après neuf mois de gestation, l'organisme «Au point où j'en suis» a pris officiellement son envol. L'organisme, installé à Lévis, s'adresse aux travailleurs non syndiqués de la région, rive-nord et rive-sud.

«Au point où j'en suis» est d'abord un service d'écoute, «une place où tu peux appeler, juste pour chialer, parce que ça fait du bien quand tu viens de perdre ta job», explique Andréanne Talbot. Ce service est disponible du lundi au jeudi,

au numéro de téléphone 835-3120.

«Au point où j'en suis» offre en outre des services juridiques aux travailleurs qui s'estiment lésés. La première rencontre avec l'avocat est gratuite et permet de déterminer les chances de gagner la cause. Par la suite, les avocats «vont ajuster leurs tarifs à la capacité de payer de la travailleuse», explique Mme Talbot, en conférence de presse.

Car ce sont surtout des femmes et des jeunes qui ne sont pas syndiqués et qui vivent la précarité d'emploi dans les restaurants, les magasins, les salons de coiffures.

«Au point où j'en suis» a l'appui des syndicats CSN, FTQ et CEQ de la région. «Nous recevons beaucoup d'appels de travailleurs et travailleuses non syndiqués. Nous ne pouvons rien pour eux. «Au point où j'en suis» leur permettra de briser leur solitude. Ils apprendront à connaître leurs droits», explique Pierre Bolduc, de la CEQ.

Grâce à l'appui financier des députés fédéraux et provinciaux de la région, des syndicats et des divers ministères, «Au point où j'en suis» a déjà 10 000 \$ en caisse. L'organisme est en recrutement de membership et compte bénéficier de l'aide de Centraide.

Des organismes similaires d'aide aux travailleurs non syndiqués existent déjà à Montréal («Au pied de l'échelle») et à Trois-Rivières.

Guichet mobile Desjardins dans les HLM pour personnes âgées de la basse-ville

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — Déjà en fonction plus ou moins secrètement depuis cinq ans dans les résidences cossues pour retraités de la haute-ville, le guichet mobile Desjardins étend maintenant ses services aux personnes âgées de trois HLM de la basse-ville de Québec.

Plus besoin d'aller à la caisse pop, c'est la caisse qui va vers vous; une fois la semaine, ou davantage au besoin. Ce qui est fortement applaudi par l'Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées (AQDR). Et ce qui l'est tout autant pour la Confédération des Caisses Desjardins, chef de file du guichet bancaire à domicile à Québec.

«C'est pour nous une chance en or de venir chercher l'épargne des gens âgés sur place!» a spontanément lancé un représentant de la Caisse populaire de Saint-Malo, M. Michel Raté, hier avant-midi, lors d'une conférence de presse organisée par la section de l'AQDR

de la basse-ville, pour faire écho au projet. Il s'agit en fait d'une expérience pilote qui pourrait s'étendre très rapidement un peu partout à Québec, si les premiers clients visés utilisent le nouveau service pour la peine.

20% DE 65 ANS ET PLUS

Près de 20% des résidents de la basse-ville de Québec ont 65 ans et plus. «Il s'agit souvent de femmes issues de milieux où la gestion financière était d'abord l'affaire des hommes», a expliqué hier la présidente de l'AQDR locale, Mme Marie-Josée Gaudreau. Il s'agit souvent aussi de personnes handicapées, temporairement ou en permanence. Et finalement de personnes qui sont régulièrement victimes d'agressions et de larcins, dans leurs allées et venues vers les caisses et les banques.

Mme Gaudreau estime pour toutes ces raisons que le guichet mobile est un service particulièrement bien adapté au vieillissement massif de la population du Québec.

Ce qui ouvre d'ailleurs un nouveau champ

de concurrence de plus en plus couru par les institutions financières. La Banque Nationale s'est déjà pointée le nez dans le décor. Et une belle bataille vient d'être gagnée par Desjardins sur la Banque Royale, pour l'exclusivité d'un guichet personnalisé dans la nouvelle aile qui sera ajoutée au désormais célèbre Îlot St. Patrick. Et où Desjardins paiera cette fois loyer, comme quoi le coup semble en valoir vraiment la chandelle.

C'est pour des raisons de sécurité que les premiers pas du guichet mobile dans les résidences pour personnes âgées de la haute-ville ont été effectués à l'abri des médias, a expliqué un porte-parole de la Caisse populaire Saint-Dominique. Le fait est que le caissier ou la caissière qui va servir les gens à domicile doit absolument se déplacer avec un certain montant d'argent entre les mains.

Mais le système est maintenant mieux rodé et serait plus apte à fonctionner à visage découvert. Quoique, dit le même porte-parole, l'initiative de faire une conférence de presse n'est pas venue d'abord de Desjardins, mais bien des personnes âgées.

CUQ

Le surplus de 2002 remis aux villes

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

QUÉBEC — Le surplus de 55 000 \$ retourné à la CUQ par Québec 2002 sera versé à chacune des villes au prorata. C'est ce qu'ont décidé hier les maires lors de leur réunion régulière.

C'est le maire Jacques Langlois qui a indirectement amené la question du partage du surplus sur la table en demandant 22 000 \$ à ses collègues pour permettre à la CUQ de s'associer au Conseil régional de concertation et de développement pour bâtir un programme destiné à favoriser l'emploi.

Le maire de Loretteville, Denis Giguère, a soumis qu'il avait mandat de sa municipalité de requérir le surplus en entier afin d'en faire bénéficier Carrefour jeunesse emploi, un programme d'aide qui couvrira aussi les secteurs de Saint-Émile et Lac-Saint-Charles. Le maire de Silery, Paul Choisy, s'est de son côté demandé s'il n'y avait pas déjà dédoublement parmi les organismes travaillant pour l'emploi.

L'emploi c'est un problème régional. Si ce n'est pas le rôle de la Commission du développement économique et du tourisme (que préside M. Langlois) de s'occuper de l'emploi, qu'on me le dise tout de suite», a lancé le maire de Beauport. Les maires se sont finalement mis d'accord sur le projet, mais ont décidé de puiser le 22 000 \$ nécessaire à même d'autres enveloppes de la CUQ.

LALLIER N'EST PAS CONTRE UN ESSAI 2006

Hors l'assemblée, le maire Jean-Paul Lallier s'est par ailleurs dit en accord avec la présentation d'une autre candidature de Québec pour l'obtention des Jeux de 2006. M. Lallier a cependant assorti son consentement d'une condition: la démarche devrait être entièrement financée par le privé. «Je pense qu'en 2006, le CIO choisira une ville européenne. Mais si le privé et M. Aubut se mobilisent pour aller défendre la candidature, nous les appuyerions», a-t-il déclaré.

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Dans un autre ordre d'idées, la CUQ a également décidé hier des subventions qu'elle verserait à certaines organisations de la région de Québec. Les organismes chanceux sont la Société nationale des Québécois (25 000 \$), le Bureau du film de Québec (30 000 \$), le Festival d'été de Québec (125 000 \$), le festival folklorique des enfants du monde (20 000 \$), la Fondation de l'Opéra de Québec (10 000 \$), la Fondation du Théâtre du Trident (25 000 \$), les Fêtes du 50e de Lac-Saint-Charles (5 000 \$), l'Opéra de Québec (20 000 \$), l'Orchestre symphonique de Québec (200 000 \$), Promo-Vélo (5 000 \$) et les Fêtes de la Saint-Jean de la Ville de Val-Bélair (15 000 \$). La CUQ a dit non aux Médiévales et du Concours hippique.

TRANSPORT HANDICAPÉ

Quelques personnes handicapées assistaient encore hier à l'assemblée, préoccupées par l'incertitude qui règne autour du financement du Transport adapté. La demande s'accroît annuellement d'entre 5 et 10%. Les besoins pour 1996 nécessitent une mise de fonds additionnelle de 200 000 \$. Le maire Lallier a expliqué que la CUQ travaillait de concert avec le ministère des Transports et le ministère de la Santé à résoudre le problème. «Il nous faut revoir l'organisation du transport, sa coordination et son mode de financement. Mais nous ne voulons pas que vous en fassiez les frais», a-t-il dit. Dans l'attente d'une solution, les trois entités concernées ont décidé de contribuer au financement supplémentaire nécessaire dans une proportion d'un tiers chacune pour les trois prochains mois. Il n'est pas exclu d'étirer le financement pour trois autres mois, si aucune solution n'est trouvée.

LE ZOO

Les maires ont enfin adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de faire connaître rapidement la formule qu'il entend privilégier pour le développement du Jardin zoologique de Québec.

EN BREF

Six clandestins du Maroc retrouvés au Saguenay

Six hommes, probablement d'origine marocaine, ont été découverts dans la cale d'un cargo battant pavillon panaméen, arrivé lundi au port de Grande-Anse, dans la région du Saguenay (nord du Québec), a-t-on appris de source officielle hier. Selon les responsables de l'immigration canadienne, les six passagers clandestins se sont embarqués début mai au Maroc à bord du Socoff Star, navire appartenant à un armateur chypriote, qui se dirigeait vers la Norvège. Le capitaine du Socoff Star avait alerté les autorités canadiennes par radio quelques heures avant son arrivée au Québec de la présence à bord de ces passagers clandestins, retrouvés blottis dans des canots de sauvetage. Parmi les six hommes, deux ont demandé le statut de réfugié au Canada, où ils pourront demeurer jusqu'à l'examen de leur requête. (AFP)

POUR FAIRE LA FÊTE!

VENTE & LOCATION
CHAPITEAUX
MILLE & UN ARTICLES À LOUER
VAISSELLE CHAISES
TABLES A-O-B B.B.Q.
4825, 9e AV. O. CHARLESBOURG
627-1331

rendez-vous service
DÉTACHEZ-VOUS
Don de sang: 650-5ANG
Don de plasma: 650-7232
Le Service canadien de la Croix-Rouge
Centre de transfusion de Québec

L'offre du Club Spa

SPA personnalisé selon vos besoins

Voyez nos modèles promotionnels en inventaire

Payable en mars 1997, sans intérêt

Modèles: #325 #335 #922

La plus importante maison de SPAS au Québec

• Réparation • Vente • Service • Accessoires
560, boul. Rochette, Beauport 667-5468

Votre GM a besoin d'une retouche?

La plupart des concessionnaires GM n'ont pas d'atelier de débousselage et doivent confier vos travaux à des sous-traitants. Par contre, chez Giguère, vous trouverez un atelier agréé par le manufacturier avec des techniciens spécialement formés pour réussir le travail et protéger votre garantie.

Centre de débousselage agréé GM

giguère
POINTING • BUICK • CADILLAC
CAMIONS GMC

375, boulevard Hamel, Québec
(face à Place Fleur de Lys)
529-6551

GM **Goodwrench**
Service Plus

LE QUÉBEC LE CANADA

NÉGOCIATIONS DANS LA CONSTRUCTION

Contestation dans les rangs syndicaux

Des négociateurs «dans une bulle de verre»

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les négociateurs syndicaux dans le domaine de la construction vivent «dans une bulle de verre. Ils sont déconnectés de leurs membres, les vrais travailleurs de la construction qu'ils ne représentent plus vraiment».

Ces accusations ne proviennent pas de la partie patronale, mais de deux dirigeants syndicaux de Québec. Alain Mailhot, de la CSN-Construction, et Jean Genest, de la FTQ-Construction, qui dénoncent les négociateurs Maurice Pouliot, Jean Lavallée et Yves Paré. Selon ces deux leaders, les hautes instances syndicales n'ont pas respecté la volonté des membres en acceptant de diviser le domaine de la construction en quatre secteurs. Voilà pourquoi, selon eux, il sera impossible de conclure des conventions négociées dans le monde de la construction.

MM. Mailhot et Genest fondent leurs accusations sur deux documents datant de 1993. En mars 1993, la firme Léger & Léger réalisait un sondage à la demande de la FTQ, qui voulait connaître le pouls des travailleurs de la construction. En moyenne six travailleurs sur dix se disaient favorables à une application uniforme du dé-

cret de la construction à tous les secteurs. En plus, huit syndiqués sur dix étaient d'avis que le salaire doit être le même dans tous les secteurs de la construction.

Neuf mois plus tard, les grands patrons syndicaux Maurice Pouliot, Jean Lavallée et Yves Paré signent une entente avec l'APCHQ et l'Association de la construction du Québec pour diviser la construction en quatre secteurs, montre un autre document. LA FTQ a simplement décidé de mettre le sondage sur les tablettes et de ne pas respecter l'opinion de ses membres, affirme M. Genest. «On nous répète sans cesse que ce n'est pas le temps de parler de ce sondage et de l'entente», ajoute pour sa part Alain Mailhot.

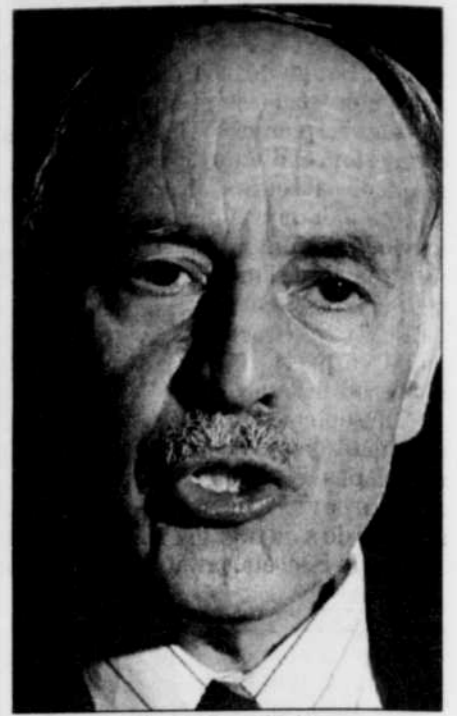
Les deux leaders réclament que les chefs syndicaux se rapprochent des membres et ont décidé de leur forcer la main en rendant publics les deux documents. «Nous sommes prêts à ac-

cepter les conséquences de notre geste», disent-ils.

MM. Mailhot et Genest n'arrêteront pas là leur croisade en faveur «des gens de la base», pour reprendre le jargon syndical. Ils entendent continuer à rencontrer les travailleurs pour les informer sur les enjeux de la négociation. Ils envisagent un ralliement monstre des syndiqués «pour donner l'information que ces gens n'ont pas reçue depuis le début des négociations. Ils rappellent qu'ils ont réuni, il y a quelques années, 4000 travailleurs de la construction au Pavillon de la jeunesse, et qu'ils ont encore la même ambition.

Les deux leaders syndicaux dirigeaient hier matin une petite délégation de 16 manifestants qui ont «visité» les bureaux de Québec de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec. «Nous ne sommes pas nombreux parce que c'est le début des manifestations et que nous sommes à huiler la machine», précise M. Mailhot.

Avec ce conflit interne qui vient d'éclater au grand jour, la négociation dans le monde de la construction devra se faire non seulement avec les patrons, mais aussi avec des groupes de syndiqués mécontents.



Le député Oswaldo Nunez

Young persiste et signe

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Le ministre du Développement des ressources humaines, Doug Young, refuse de s'excuser auprès du député bloquiste Oswaldo Nunez qu'il a invité lundi à «se trouver un autre pays» s'il n'était pas satisfait des politiques du gouvernement fédéral.

Loin de faire son mea culpa, le ministre Young a même réitéré son invitation, hier, disant juger «inacceptable» qu'un individu accueilli «à bras ouverts» par le Canada puisse oeuvrer à «détruire le pays».

De son côté, le premier ministre Jean Chrétien a défendu son ministre aux Communes devant les critiques du Bloc québécois en laissant entendre qu'il était anormal qu'un immigrant ayant été accepté au Canada comme réfugié travaille à faire la souveraineté du Québec.

«Le député en question est un nouveau Canadien. Il exerce son droit démocratique d'essayer de détruire le Canada. Cela n'a pas plu au ministre. Cela ne me plaît pas non plus, mais il a le droit de le faire», a fait valoir Jean Chrétien, ajoutant que peu de pays au monde offrent de telles libertés.

Plus tard, il a affirmé que les propos de son ministre d'origine acadienne étaient «valables» d'autant plus que les immigrants «ne sont pas des gens qui devraient normalement agir de cette façon» étant donné qu'ils ont obtenu «la liberté qu'ils avaient perdue dans leur pays en devenant des citoyens de tout le Canada».

En point de presse, hier, le ministre est sorti de ses gonds lorsque les journalistes lui ont demandé s'il n'était pas allé trop loin en invitant M. Nunez à se trouver un autre pays.

«Qu'est-il en train de faire en ce moment M. Nunez? Qu'est-ce que le séparatiste fait ces temps-ci? C'est un type qui a été accueilli à bras ouverts par le système canadien, qui a prêté allégeance, qui a été élu à la Chambre des communes, et qui se promène à prêcher le séparatisme. Vous croyez que j'aime cela? Non, je n'aime pas cela du tout», a-t-il d'abord lancé.

«Il est en train de se promener partout à parler du séparatisme. Je dois m'asseoir comme un petit Canadien, faire le bon garçon, lui dire bienvenue, «arrivez ici et déchirez mon pays» et moi je dois m'en foutre? Non, non, non. Je vais lui dire ce que je pense et s'il n'aime pas le pays où il est, qu'il s'en trouve un autre», a-t-il enchaîné avant de tourner les talons aux journalistes.

Devant le refus du ministre Young de s'excuser, le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, a soutenu que de tels propos ont pour effet de créer deux classes de citoyens au Canada: ceux de souche qui peuvent être fédéralistes ou souverainistes et les Néo-Canadiens qui ne peuvent être que fédéralistes «ou se chercher un pays ailleurs».

Quant à lui, le député Nunez s'est dit «profondément blessé» par les propos «inqualifiables» du ministre Young dont il a exigé carrément la démission.



Le caporal Michel Purnelle

Purnelle suspendu

L'armée n'a pas apprécié son livre

LISE FOURNIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une semaine après la sortie en librairie du livre «Une armée en déroute» pour lequel l'état-major de l'armée canadienne n'avait pas donné son autorisation, le caporal Michel Purnelle a été relevé de ses fonctions pour une période d'un mois, période qui sera suivie d'une réévaluation, indique-t-on dans une missive de la Défense nationale.

L'ordre de suspension signé par le major général Roméo Dallaire en date du 24 mai 1996 prenait effet le jour même. Quant aux motifs de la suspension, ils sont un peu plus clairs: «Considérant le contenu de votre livre, sa publication contrairement aux directives militaires et de votre refus d'obtempérer aux ordres reçus, je considère que, dans les circonstances, il n'est point dans l'intérêt des Forces canadiennes de vous maintenir en service. En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous relève de toutes fonctions militaires.»

Cette mesure disciplinaire survient au moment où le caporal, membre du 2e Bataillon du Royal 22e Régiment, participait à des exercices militaires, à Gagetown au Nouveau-Brunswick.

«Personne ne m'a demandé pourquoi j'ai agi ainsi»

en vue d'une prochaine mission des Casques bleus en ex-Yougoslavie. Joint à son domicile de Val-Bélair, le caporal Purnelle a indiqué qu'il ne s'attendait certes pas être suspendu ajoutant du même souffle qu'il souhaitait toutefois comparaître en cour martiale et s'expliquer devant ses pairs parce que «personne, dit-il n'a jamais osé me demander pourquoi j'avais agi de la sorte». Toutefois le caporal n'a pas voulu en dire davantage étant donné qu'il demeure assujéti au Code de discipline militaire durant sa période de suspension.

Dans son ouvrage «Une armée en déroute», le caporal Purnelle dénonce le manque de leadership et la corruption des hauts gradés de l'armée canadienne dont plusieurs chapitres concernent la mission canadienne en Somalie qui fait justement l'objet d'une commission d'enquête.

NON À LA PUBLICATION

C'est d'ailleurs une des raisons qu'évoque le juge-avocat général du ministère de la Défense pour s'opposer formellement à la publication du livre. Dans une lettre expédiée, vendredi, à Me Jean Asselin, l'avocat de Purnelle, le colonel B.R. Champagne écrit: «Les chapitres VI à X d'une «Armée en déroute» traitent directement du déploiement des Forces canadiennes en Somalie, et ce contrairement aux directives émises par le chef d'état-major de la Défense nationale. Ces directives enjoignent quiconque impliqué dans cette affaire, ou comme témoin, de s'abstenir d'en commenter publiquement avant la conclusion de ladite enquête.

Rappelons que Purnelle a été réévalué en cour martiale. Sept accusations pèsent contre lui, dont celles d'avoir accordé des entrevues aux médias et d'avoir quitté la Citadelle sans permission pour porter des documents à la Commission d'enquête sur la Somalie.

Bras de fer à trois chez Hydro

Patrons, syndicats et ministre s'affrontent sur fond de compressions

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les négociations à Hydro-Québec sont en train de devenir une épreuve de force à trois, entre les syndicats, l'entreprise et le ministre des Ressources naturelles.

Les trois syndicats SCFP, qui représentent les techniciens, les employés de métiers et de bureau d'Hydro, ont rejeté hier un projet déposé la semaine dernière par la société d'État, qui prévoit des réductions de salaires, d'avantages sociaux et un allongement de la semaine de travail dans certains cas. «C'est un geste de provocation qui représente un recul de 30 ans dans nos conditions de travail et qui risque de remettre en cause l'harmonie dans nos relations de travail», affirme le porte-parole syndical, René Sarrazin, dans un communiqué.

«Un geste qui représente un recul de 30 ans»

Le temps de la «négociation raisonnée» semble bien loin. Voilà longtemps que les deux parties ne s'étaient pas retrouvées campées sur des positions aussi diamétralement opposées. «Là on ne raisonne plus du tout, affirmait M. Sarrazin au SOLEIL. De toute façon, il y a toujours une partie qui échappe à la négociation raisonnée. Quand on ne s'entend pas sur les salaires, on ne peut pas raisonner éternellement...» Mais le porte-parole se garde prudemment de déclencher toute escalade. Aussi, pas question de moyens de pression pour l'instant, dit-il.

Le syndicat refuse cependant de négocier sur la base du projet soumis par l'entreprise. Il souhaite au contraire que les discussions se fassent à partir de son propre projet pour réduire la semaine de travail, le temps supplémentaire et créer des emplois.

Hydro-Québec se dit «réceptive» à la proposition présentée au printemps par les trois syndicats, mais elle affirme que malgré les avantages, une telle réorganisation demanderait plusieurs mois de travail et qu'Hydro «doit absol-

ument satisfaire aux exigences de son actionnaire qui lui demande de réaliser en 1996 une réduction de 198 millions \$ de ses charges de travail.»

Dans son communiqué, la société souligne que «compte tenu des réductions attendues par l'actionnaire, il devient inévitable de toucher aux coûts de main-d'oeuvre.»

Hydro cherche à récupérer 70 millions \$ par ces mesures, auprès de tous les groupes d'emplois, cadres comme syndiqués. Outre la réduction du salaire et les changements aux heures de travail, les propositions prévoient une rémunération à 80% des journées de maladie, des heures supplémentaires à taux et demi plutôt qu'à taux double et dans d'autres situations, des heures supplémentaires à taux simple plutôt qu'à taux et demi.

Les fréquentes allusions aux «exigences de l'actionnaire» laissent croire aux représentants syndicaux que la direction d'Hydro cherche à faire porter au ministre Chevette la responsabilité de l'affrontement qui se dessine.

Ce que le ministre lui-même n'est pas loin de croire. M. Chevette, cité par la Presse canadienne, a dit ne pas avoir «trouvé drôles» les informations selon lesquelles la direction d'Hydro s'apprête à réclamer 70 millions \$ de ses employés pour atteindre son objectif de coupes budgétaires qui s'élève à 198 millions \$.

«Qu'on fasse d'abord le ménage dans l'opulence et qu'on négocie de bonne foi avec les salariés. C'est la commande qu'on leur a passée et les autorités (d'Hydro) doivent s'en tenir à cette commande», a-t-il averti.

De plus, M. Chevette a blâmé les dirigeants hydroquébécois pour laisser croire que les coupes sont fixées par le ministre. «Le fardeau de la preuve qu'ils ont coupé dans le gras revient à Hydro-Québec. De plus, si quelques-uns veulent bousiller le processus, ils savent ce qu'ils ont à faire. Je ne tolérerai pas que ce processus foire». Le ministre rappelle enfin que la mesure n'a pas encore été approuvée par le comité de surveillance qui a été mis en place pour contrôler le plan de compressions d'Hydro-Québec.

Sans sa mari



Grant Krieger, un Canadien souffrant de sclérose en plaques et arrêté dimanche à Amsterdam en possession d'un kilogramme de marijuana, est rentré au pays hier, et il entend poursuivre sa croisade visant à obtenir la légalisation de cette drogue à des fins thérapeutiques. Il avait été arrêté à Amsterdam pour avoir tenté d'importer un kilo de marijuana sans permis.

EN BREF

HÔTEL MÉRIDIEN

Béland s'en prend à la CSN

Le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a défendu hier la position de son organisme dans le dossier de l'hôtel Méridien, à Montréal. M. Béland accepte mal les récentes accusations de la CSN concernant le sort réservé aux 350 employés touchés par le changement de gestionnaires de l'hôtel du Complexe Desjardins. Il a affirmé que la direction du Complexe Desjardins avait obtenu des nouveaux gestionnaires l'assurance qu'ils embaucheraient 80% des employés. Cinquante autres employés ont droit à la retraite ou à une retraite anticipée, ce qui laisserait 18 personnes sans emploi. Selon M. Béland, l'attitude de la CSN dans ce dossier va à l'encontre de la volonté exprimée lors de la Conférence sur le devenir du Québec où tous les groupes conviés ont convenu de travailler à bâtir un Québec nouveau. (PC)

Le député Nunez veut la démission du ministre Young

Un « réseau de passeurs » dirige des réfugiés sur Montréal

15 000 sont attendus cette année

MONTREAL (PC) — « C'est évident que les réfugiés du Bangladesh et du Sri Lanka n'arrivent pas à Montréal tout seuls, par hasard. Ce n'est pas naturel pour des réfugiés politiques de venir d'aussi loin et d'atterrir à Montréal. Il y a des réseaux de passeurs », affirme Bernard de Jaham.

M. de Jaham est directeur opérationnel des services d'immigration du Québec au centre montréalais de l'immigration. Il s'attend à ce que ses services reçoivent 15 000 réfugiés au cours de 1996. Un record absolu. « C'est la tendance, on va en avoir 2000 par mois en juillet et en août », fait-il valoir.

« Non seulement Ottawa en laisse entrer beaucoup mais il en reconnaît beaucoup et quand ils ne sont pas reconnus, ce qui est exceptionnel, les réfugiés ne sont pas expulsés. » Bref, les réfugiés sont sûrs de s'en tirer gagnants, selon lui.

Selon le Secrétariat aux consultations inter-

gouvernementales sur les politiques relatives au droit d'asile et aux réfugiés de Genève, le Canada a reconnu en 1994 le « statut de réfugié au sens de la Convention de Genève » à 70% des requérants, soit à 15 224 réfugiés sur 21 666. Pour les 15 pays répertoriés, c'est de loin le nombre le plus haut.

En fait, explique M. de Jaham, un commissaire fédéral prend la déclaration d'un candidat et sans faire plus d'enquête, il établit la vraisemblance de la demande : « Si la demande d'un réfugié est rejetée, tout le monde a le droit d'appel. Il va en cour fédérale et il en a pour une autre année. » M. de Jaham soutient qu'un grand nombre de réfugiés arrivent des États-Unis par Lacolle. Autant qu'à Mirabel. L'avion les débarque à New York et des réseaux les y prennent en charge. « Ils ont traversé la moitié de la planète et ils arrivent à Lacolle. Quelqu'un les a aidés », dit-il.

EN BREF

Juppé en visite à Québec

Le premier ministre français Alain Juppé effectuera un voyage officiel au Canada du 9 au 12 juin, a annoncé hier son bureau. Il arrêtera notamment à Québec et Ottawa. Ce déplacement à l'invitation des premiers ministres canadien et québécois, Jean Chrétien et Lucien Bouchard sera précédé le 9 juin au matin par une visite du chef du gouvernement à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette visite avait été annoncée en février, mais les dates n'avaient pas été fixées. (PC)

Un seul adversaire pour le chef Norton

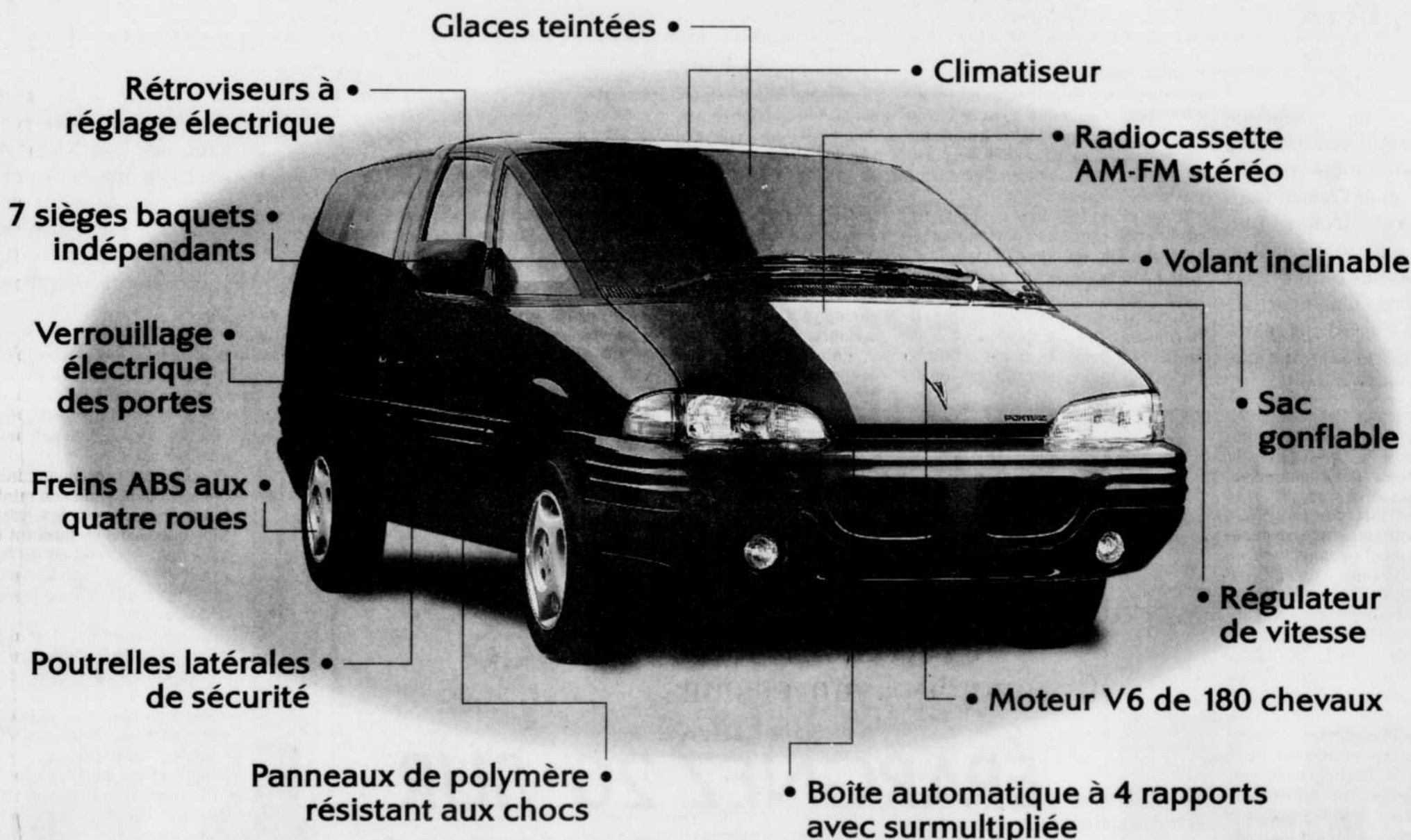
Un seul candidat affrontera le grand chef de Kahnawake Joe Norton aux élections du début de juillet. Défait à l'élection de l'été 1994, Frank Melvin Jacobs avait alors vu Joe Norton l'emporter par 915 voix sur 1350. Il n'avait obtenu que 85 voix, Kahn-Tineta Horn,

une traditionaliste militante, en recevait 150, et Don Martin 200. Ce dernier est maintenant attaché de presse auprès du Conseil de bande. À 46 ans, Joe Norton ne devrait donc pas avoir de difficulté à remporter l'élection, selon les observateurs. (PC)

Nouvelles privatisations en Ontario

En Ontario, plusieurs services gouvernementaux seront privatisés, tandis que d'autres seront sévèrement réduits dans le cadre des nouveaux « plans d'affaires » que le gouvernement Harris vient d'annoncer à Queen's Park. Intitulé « Faire mieux avec moins : les plans d'activités du gouvernement de l'Ontario », le document de 240 pages reflète la nouvelle philosophie du gouvernement qui consiste à réduire la taille de l'État et à compter sur le secteur privé pour offrir certains services. « Les ministères iront de plus en plus vers la privatisation et la sous-traitance », dit-on. (PC)

Tout ça...



TRANSPORT SE 7 PASSAGERS

pour ça!

349\$

/mois*

LOCATION DE 36 MOIS



LA PASSION DE CONDUIRE

Assistance TOTAL

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac, Buick, GMC du Québec. *Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1996 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 480 \$. Aucun dépôt de sécurité requis. Première mensualité exigée. Sujet à l'approbation du crédit. Préparation incluse. Immobilisation, assurances, taxes et transport (DAS 5) en sus. Frais de 5 ¢ du kilomètre après 72 000 km. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTALIC sont offertes sur tous les véhicules neufs Pontiac, Buick, GMC 1996 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventuelle. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Test rapide de dépistage de l'ulcère d'estomac

MONTREAL (PC) — Les médecins pourront maintenant dépister dans leur cabinet même, et en quelques minutes, l'infection bactérienne qui constitue la cause principale de l'ulcère gastro-duodénal.

Le nouveau test diagnostique permet de dépister l'infection à *Helicobacter pylori*, actuellement dépistable par la seule endoscopie avec biopsie. Le test « Helisal » ne nécessite qu'une goutte de sang, ne demande aucune préparation de la part du patient et permet au médecin de poser son diagnostic immédiatement. Le test détecte non pas la bactérie elle-même mais l'anticorps qui lui est associé.

TEST RAPIDE

« En évitant l'endoscopie avec biopsie, qui est actuellement le test standard pour le diagnostic de l'infection à *H. pylori*, le test Helisal va simplifier la vie tant aux médecins traitants qu'aux nombreux patients souffrant de maux gastro-intestinaux et ayant des antécédents d'ulcère », a indiqué le docteur Raymond Lahaie,

gastro-entérologue à l'hôpital Saint-Luc, de Montréal.

« Au Canada, une personne sur 10 développera un ulcère gastro-duodénal au cours de sa vie et 80 000 nouveaux cas d'ulcère sont diagnostiqués à chaque année », a-t-il rappelé.

Le test Helisal est commercialisé au Canada par Axcan Pharma, de Mont-Saint-Hilaire, sur la Rive-Sud de Montréal.

L'endoscopie est une technique invasive réalisée sous anesthésie locale et qui consiste à introduire une sonde optique jusque dans l'estomac pour l'examiner. Avec Helisal, seule une petite ponction sur le bout d'un doigt est requise afin de prélever une goutte de sang.

Il en coûtera environ 40\$ au patient pour subir le test Helisal dans le cabinet du médecin, alors que les coûts associés à une endoscopie avec biopsie totalisent au moins 250\$.

L'infection à *H. pylori* est très répandue. Au Canada, le taux d'incidence est estimé à environ 30% dans la population en général.

Un comité précisera le statut des « conjoints »

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Le ministre de la Justice, Paul Bégin, a mandaté un comité spécial d'experts pour analyser la multitude de définitions de « conjoint » qui existe dans les lois du Québec.

Le rapport de ce comité est attendu sous peu, a indiqué hier le ministre devant la commission parlementaire qui étudiait un projet de loi sur les droits de la personne.

C'est le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, qui a soulevé la question. Il a noté qu'il existe une douzaine de définitions du mot « conjoint » dans les lois québécoises.

« C'est la confusion la plus totale. Les lois sont contradictoires », a dit le député de Chomedey.

Il a cité un exemple: dans le projet de loi 20 actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale, on redéfinit encore une fois le mot conjoint pour l'application de la nouvelle loi sur l'aide juridique. À cette fin, sont désormais

considérés comme conjoints les époux qui cohabitent, les personnes vivant maritalement et qui sont parents d'enfants et les personnes vivant maritalement depuis au moins un an.

Des définitions différentes existent aux yeux du fisc, pour la Régie des rentes ou à l'aide sociale.

Le député Mulcair a aussi noté le problème que pose la reconnaissance des couples de gays et de lesbiennes. Un projet de loi fédéral (C-33) abolissant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle a soulevé des vagues à la Chambre des communes au début du mois de mai.

LE COÛT

Le ministre de la Justice Paul Bégin

a admis hier que le principal problème qui incite l'État à la prudence dans la définition des conjoints demeure le coût.

« Il y a des impacts financiers à cette reconnaissance et on veut les connaître avant d'agir », a dit le ministre.

Par exemple, reconnaître les couples homosexuels implique que la Régie des rentes aura plus de prestations à verser. Les prestations d'aide sociale sont différentes selon qu'elles sont versées à un couple ou à deux prestataires célibataires.

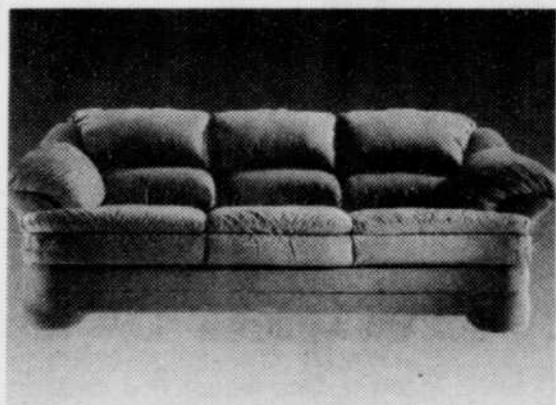
Au niveau de l'impôt, les cotisations sont différentes selon le statut de personnes résidant ensemble.

Le ministre Bégin a rappelé que le précédent gouvernement libéral avait créé un comité d'études à ce sujet en 1991, mais le comité a suspendu ses travaux en 1993. Il a été remis en place en 1995 par le nouveau gouvernement péquiste. Son rapport est attendu « sous peu, incessamment », a-t-il dit.

Mode, chaussures, accessoires, cosmétiques, articles de bébé, bagages, meubles, appareils

SEARS AUJOURD'HUI

électroniques, literie, salle de bains, quincaillerie, rénovation, gros électroménagers



ACHETEZ PLUS, ÉPARGNEZ PLUS*

SUR TOUS LES MEUBLES

SAUF MATELAS ET SOMMIERS

ÉPARGNEZ 10%
SUR 2 ARTICLES

ÉPARGNEZ 15%
SUR 3 ARTICLES

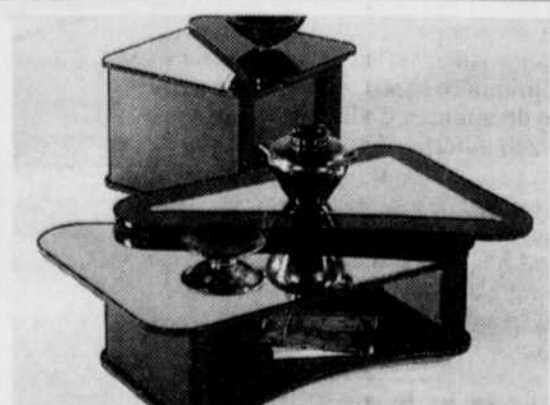
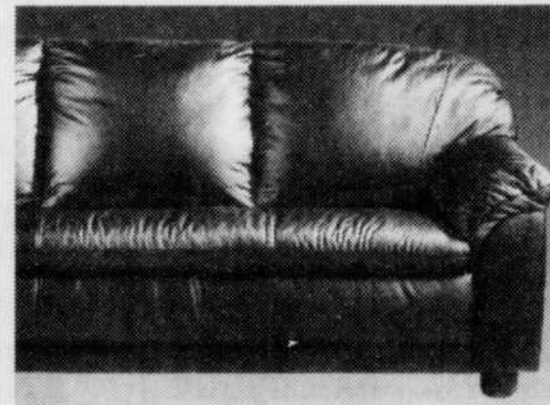
ÉPARGNEZ 20% SUR
4 ARTICLES OU PLUS

Rayon des meubles. Sauf meubles de jardin et pour bébés.
L'offre s'applique à toute la marchandise à prix ordinaire, de solde ou de liquidation.
*Rabais basé sur prix Sears ord. de chaque article.

PLUS,
AVEC LA
CARTE SEARS

PAS
D'INTÉRÊT
AVANT 1998!

Pas d'intérêt avant janvier 1998, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. Taxes applicables, frais de livraison et 3% de frais de paiement différés seront ajoutés au moment de l'achat et augmenteront le montant du mensuallement. Le montant total de votre achat est divisé en 19 mensualités égales qui seront facturées mensuellement sur votre compte Sears à partir du prochain relevé. Il n'y a pas d'intérêt sur les montants qui n'ont pas encore été facturés. Une fois le montant parti à votre compte, toute portion non payée de votre compte fera l'objet de frais de crédit le mois suivant. Cette offre s'applique aux meubles, ensembles de matelas et tapis décoratifs. Cette offre ne s'applique pas aux articles des centres de liquidation ni aux achats sur catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 16 juin 1996. Renseignez-vous.
Rayon meubles. Sauf meubles de jardin et pour bébés.



RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 2 JUIN 1996

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'État' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222.

Copyright Canada, 1996, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Vite, les Expos en orbite!



Le premier ministre Jean Chrétien a confié hier une importante mission à l'astronaute québécois Marc Garneau : donner un coup de main aux Expos et aux Blue Jays dès son retour sur la Terre. Le premier ministre n'a pu s'empêcher de déplorer la performance des deux équipes de baseball lors d'une conversation téléphonique avec M. Garneau, toujours en orbite à bord de la navette spatiale Endeavour. M. Chrétien a appelé M. Garneau Ottawa pour le féliciter et pour lui faire savoir que les Canadiens étaient fiers de lui.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS Les « vieux » volent la vedette Ils veulent un vrai régime d'État

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les personnes âgées ont volé la vedette de la première journée de la Commission des affaires sociales, hier, en demandant de retarder l'implantation du régime d'assurance-médicaments au 1er janvier, d'en faire un vrai régime étatique et que l'on respecte leur planification financière vu que leurs revenus n'augmentent plus comme retraités.

Parlant au nom de la Coalition des aînés, Jean-Marie Saint-Jacques et Gisèle Bérubé en ont assez de faire l'objet de compressions constamment.

« Dire que nous sommes riches, c'est un mythe! 60% des plus de 65 ans gagnent moins de 15 000 \$ par année », dit M. Saint-Jacques.

« Tous les gouvernements s'acharment sur nous. Ils menacent de couper notre pension, les coûts dans les centres d'hébergement et les HLM augmentent et nos revenus de placement ont diminué de moitié depuis 1991 », ajoute Mme Bérubé.

Les vieux ne s'opposent pas au régime, mais veulent qu'il soit uniquement sous la responsabilité du gouvernement.

« S'il y a de l'argent à faire, que ce soit le Québec qui le fasse et non les assu-

reurs. Si au moins ça servait à créer des emplois, mais ça va aller au déficit. Et ce n'est pas à nous ni aux assistés sociaux à payer pour ça, mais à l'ensemble des citoyens en les imposant selon leurs revenus », dit Mme Bérubé.

Le seuil choisi par le gouvernement pour exempter les citoyens d'avoir une prime à payer est trop bas et doit être relevé pour inclure plus de personnes, ont affirmé à la quasi-unanimité les organismes entendus. Les associations de diabétiques, d'arthritiques et d'épileptiques sont heureuses du projet de loi, mais veulent s'assurer que leurs nouveaux médicaments seront assurés et qu'ils seront consultés pour en évaluer l'efficacité.

Le ministre de la Santé Jean Rochon ne veut pas faire adopter le projet de loi 33 à la vapeur, mais avoue qu'il y a

un certain sentiment d'urgence pour compléter le filet de couverture sociale, faire des économies et mieux partager la richesse. Il s'est bien gardé toutefois de répondre à la question de la Coalition des aînés à l'effet de savoir s'il était vrai qu'ils seraient mis à contribution dès le 1er juillet.

Le porte-parole de l'opposition, le député Pierre Marsan, déplore pour sa part que le projet de loi soit essentiellement une récupération de taxes, y compris de TPS et de TVQ, les primes étant taxables, de façon à sauver 196 millions \$ au gouvernement sur le dos des personnes âgées surtout.

« Quelle est l'équité quand le salarié à 15 000 \$ et celui à 100 000 \$ paient la même chose? » dit le député de Robert-Baldwin. Il s'inquiète aussi du pouvoir de réglementation que conserve le ministre.

En soirée, le Groupement de l'industrie du médicament a demandé que ce soit la règle du prix le plus bas qui s'applique dans l'achat de médicaments et le Réseau pour la revue d'utilisation des médicaments souhaite que l'expérience acquise dans les hôpitaux entre professionnels de la santé s'applique à l'assurance-médicaments, ce qui a plu à Jean Rochon et à Claude Castonguay.

MARCHÉ LIBRE DU TÉLÉPHONE

Les entreprises montrent la ligne au CRTC

HULL (PC) — Avoir le choix de sa compagnie de téléphone local signifiera-t-il des économies pour les clients ou un service réduit pour les gens à faible revenu?

C'est la question à laquelle veut répondre le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre d'audiences qui ont débuté hier à Hull.

Mais la position des entreprises est claire. « La vraie question est de savoir comment on garde les gens abonnés au service téléphonique et non pas comment nous allons aider les gens qui ont des revenus inadéquats. Le Conseil n'a pas le pouvoir, simplement en ajustant les tarifs, d'améliorer leur situation générale », averti le vice-président des affaires réglementaires d'AGT, M. Bohdan Romaniuk.

Le gouvernement fédéral et le Conseil ont déjà indiqué qu'ils souhaitent permettre, d'ici quelques années, la concurrence sur le marché téléphonique local. Mais avant d'y parvenir, le ministre de l'Industrie John Manley a demandé au CRTC d'étudier la tarification de ces services et de s'assurer que les personnes à faible revenu puissent toujours y avoir accès à un prix abordable.

AGT est la première entreprise à avoir mis de l'avant différentes grilles de prix pour les appels locaux. Sa proposition se divise en trois volets.

Le premier volet, le plus économique, n'offrirait aucun accès au réseau interurbain, sauf pour recevoir des appels. Le second volet offrirait un service local standard mais il en coûterait 1,50 \$ par appel interurbain, pour un maximum mensuel de 15 \$. Le troisième volet ressemblerait au service actuel, mais le coût mensuel serait haussé d'environ 6 \$.

Du côté de Stentor, une organisation qui regroupe toutes les compagnies de téléphone, les propositions varient d'une entreprise à l'autre. Certaines suggèrent des solutions similaires à celles mises de l'avant par AGT. D'autres proposent plutôt d'offrir un service de base très économique mais qui limiterait le nombre ou la durée des appels locaux.

Bell voudrait offrir les deux options. La première serait fondée sur le nombre de minutes d'utilisation. Au-delà de 240 minutes, l'abonné paierait en moyenne 1,7 cent la minute pour un maximum de 10 \$ par mois.

La seconde option plafonnerait le nombre d'appels locaux à 30 par mois. Chaque appel supplémentaire coûterait 25 cents jusqu'à un plafond de 10 \$ là aussi.

Plus pour votre argent en 96
C-45

Famille

Le programme de location Clé d'or. La meilleure façon de devenir propriétaire.

Contrairement aux programmes de financement, les programmes de location ne vous font pas subir le cauchemar du premier gros versement. Le programme de location Clé d'or de Chrysler rend la voiture dont vous rêvez encore plus accessible. Il vous permet, comparativement aux programmes de location traditionnels, de profiter d'une foule d'avantages sans avoir à vous soucier de la dépréciation du véhicule ni de sa valeur de reprise. En bout de ligne, c'est vous qui êtes gagnant.

Les paiements mensuels peu élevés constituent un autre avantage. De plus, vous payez uniquement pour le temps où vous possédez le véhicule, et non le prix d'achat total. Le pro-

gramme de location Clé d'or comprend un comptant initial, qui peut être établi selon votre budget et qui correspond au premier versement mensuel et à un dépôt de sécurité entièrement remboursable.

Au terme de votre location, le programme Clé d'or de Chrysler vous offre deux options intéressantes: vous pouvez soit vous offrir une toute nouvelle Chrysler en adhérant à un nouveau programme de location, ou encore retourner votre véhicule, en bonne condition, chez votre concessionnaire. Vous vous évitez ainsi le souci des échanges et les négociations fastidieuses. Et si vous êtes vraiment tombé sous le charme de votre voiture, rien ne vous empêche de l'acheter.



Les Boisvert sont complètement émerveillés devant la toute nouvelle Plymouth Breeze 1996.

Mettant en vedette la Plymouth Breeze



Plymouth
BREEZE

PLYMOUTH BREEZE 1996
L'ENSEMBLE 24A COMPREND:

- HABITACLE AVANCÉ POUR DAVANTAGE D'ESPACE
- BOÎTE AUTOMATIQUE À QUATRE RAPPORTS
- RADIO-CASSETTE AM/FM STÉRÉO
- CLIMATISEUR



COUSSINS DE SÉCURITÉ
POUTRES DE RENFORT DANS LES PORTES
BANQUETTE ARRIÈRE À DOSSIER RABATTABLE
MOTEUR 2.4 LITRES, 16 SOUPAPES, 150 CHEVAUX
ÉCONOMIE D'ESSENCE - 9,3 L/100 KM EN VILLE†
- 6,0 L/100 KM SUR L'AUTOROUTE†

17 996 \$* ou 259 \$**
par mois. Terme de 30 mois. CLÉ D'OR™
COMPTANT INITIAL DE 1890 \$

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



©A.O.C.



Programme d'aide pour handicapés physiques



Programme spécial de 750 \$ de remise à l'intention des diplômé(e)s



Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER QUELQU'UN DE FIABLE.

* Remise du fabricant incluse. Transport (695 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.
† Selon le guide de consommation de carburant de Transports Canada, pour une boîte manuelle à cinq rapports. La consommation de carburant peut varier selon l'utilisation. ** Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec comptant initial ou échange équivalent. Possibilité de location sans comptant initial. Transport (695 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.

FAITES RÉEMAILLER VOTRE BAIGNOIRE
Prix courant 250 \$
150 \$
Rabais de 100 \$ avec ce coupon
Demandez des précisions sur les éviers, comptoirs, carreaux et couleurs.
Partout au pays.
Cette offre est valide jusqu'au 1^{er} juin 1996
IMPERIAL REFINISHING
1 800 807-7901 Depuis 1970

EN BREF

Harris chez
Bouchard

Après s'être souvent critiqués par médias interposés, les premiers ministres Lucien Bouchard et Mike Harris auront demain leur premier tête-à-tête, alors que le premier ministre ontarien rendra visite à M. Bouchard dans la Vieille Capitale. L'entretien aura lieu en début d'après-midi au magnifique domaine Cataract qui surplombe le fleuve Saint-Laurent. Il devrait durer une heure. Les deux leaders discuteront de «dossiers économiques» et «des façons de relancer leurs économies respectives» a-t-on indiqué hier à Québec. «Ils parleront de commerce interprovincial et de dossiers d'intérêts communs», a-t-on ajouté à Queen's Park. Mais «la rencontre est d'abord et avant tout une

première prise de contact», précise Marthe Lawrence, attachée de presse du premier ministre Bouchard. (PC)

Terre-Neuve
n'est pas Québec

Le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, ne croit pas que le dossier de Terre-Neuve sur la déconcessionnalisation des écoles créera un dangereux précédent ayant pour effet de piétiner les droits des minorités. «Nous ne croyons pas que le geste de Terre-Neuve entraînera un jeu de dominos ou des conséquences automatiques dans d'autres provinces», a-t-il précisé hier. Le changement souhaité est destiné à moderniser l'une des conditions de l'Acte d'Union signé il y a près de 50 ans entre Terre-Neuve et le reste du Canada. C'est un changement propre à Terre-Neuve. Le ministre a reconnu que la requête de Terre-Neuve

rend de nombreux députés libéraux très nerveux. Pour calmer les esprits, Jean Chrétien songerait à favoriser un vote libre aux Communes sur cette question, mais aucune décision finale n'a été prise, a expliqué le ministre hier. Plusieurs députés craignent que certaines provinces essaient de ne pas respecter les droits des minorités (linguistiques, religieuses ou autochtones) en tenant un référendum pour arracher une majorité d'appuis. M. Rock a souligné, par contre, que la résolution de Terre-Neuve ne s'appliquait qu'à Terre-Neuve et que d'autres modifications constitutionnelles seraient étudiées au mérite. Quant au parallèle dressé par le chef du Bloc, Michel Gauthier avec la situation du Québec, il n'y a en a pas, affirme M. Rock. M. Gauthier estime qu'Ottawa devrait respecter les résultats d'un éventuel référendum sur la souveraineté, même s'il n'est remporté qu'à 51% car le référendum de Terre-Neuve n'a été gagné qu'avec une majorité de 54,8%. (PC)

32 prisonniers libérés avant
terme en quelques semaines

QUÉBEC (PC) — On a libéré avant terme 32 prisonniers dans deux prisons du Québec, soit 21 à la prison de Joliette à la fin d'avril et 11 à la prison de Saint-Jérôme à la mi-mai, selon un document remis à la presse hier par le député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre.

Ce document provient du Syndicat des agents de la paix qui regroupe les gardiens d'établissements carcéraux du Québec. Le représentant du syndicat, Réjean Lagarde, a écrit au ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, avec copie au député Lefebvre, concernant ces élargissements «illégaux» de prisonniers.

La loi prévoit qu'aucun prisonnier ne doit être libéré de prison avant d'avoir purgé au moins le sixième de la peine à laquelle il a été condamné.

La semaine dernière, le député Le-

febvre a cité au moins trois cas à l'Assemblée nationale de prisonniers qui auraient été libérés avant d'avoir purgé le minimum de temps qu'ils devaient légalement passer en prison. Le ministre Perreault a nié, affirmant que la loi était respectée.

Hier, le député Lefebvre est revenu à la charge en brandissant en Chambre le document du Syndicat des gardiens de la paix. «La réponse est contredite par la lettre de Réjean Lagarde du syndicat des gardiens de prison. Est-il exact qu'un citoyen condamné à quatre mois de détention par la cour ne passe pas une seule journée en détention?» a déclaré M. Lefebvre.

Pour sa part, le ministre Perreault a refusé de répondre aux questions. Il a invoqué son droit de ne pas répondre à la question car toute l'affaire est actuellement soumise aux tribunaux.



Mazda MX-3 Precidia 1996

J'AI LE DIABLE AU CORPS! Les amateurs de voitures sport adorent conduire la MX-3 Precidia. Et pour plusieurs raisons!

Avec son fougueux moteur à DACT de 1,6 litre et 16 soupapes, la MX-3 Precidia est une petite sportive qui réagit à la moindre sollicitation.

Bien calé dans le siège du conducteur, vous trouverez que la MX-3

Precidia sait comment s'exprimer. Sa suspension indépendante aux 4 roues et sa direction

assistée à pignon et crémaillère ne sont que quelques-unes de ses caractéristiques de pointe. Et ce n'est pas tout...

Vous trouverez aussi que, dans son habitacle, tout a été pensé afin de rendre le voyage encore plus agréable: instrumentation facile à consulter, volant inclinable, essuie-glace à balayage intermittent variable, porte-gobelets, radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes

à inversion automatique et 4 haut-parleurs et banquette arrière à dossier rabattable.

Performance enivrante, confort luxueux et de l'espace pour 4 personnes... foncez vite chez votre concessionnaire Mazda!

Mais faites vite car, à ce prix-là, cette petite sportive va décoller dans le temps de le dire.

SEULEMENT 1 700 \$ D'ACOMPTE.
TRANSPORT ET PRÉPARATION
AVANT LIVRAISON INCLUS.

LOCATION:

238 \$*
PAR MOIS/36 MOIS.



Mazda 626 Cronos 1996

AVEC ELLE, C'EST PUREMENT PHYSIQUE! Les célibataires aiment conduire la Mazda 626 Cronos. Les familles partent avec elle en toute confiance. Pourquoi?

Les célibataires aiment conduire la Mazda 626 Cronos. Les familles partent avec elle en toute confiance. Pourquoi?

Parce qu'elle a de l'énergie! Son très performant moteur

V6 de 2,5 litres et 24 soupapes est l'un des plus légers, des plus compacts et des plus silencieux

au monde. Mais attention...

Au lieu du V6 (non offert par Altima), vous pouvez aussi opter pour le moteur de 4 cylindres, qui consomme moins d'essence que les moteurs des Altima, Accord et Camry. Mais quel que soit le choix de moteur...

Vous jouirez du même confort. Grâce à la suspension indépendante aux 4 roues à double bras trapézoïdal et barre stabilisatrice.

Et de la même sécurité! Elle surpasse la Camry et l'Accord aux tests de collision frontale.

De plus, c'est elle qui offre le plus d'espace intérieur dans sa catégorie.

Performance, économie d'essence, confort et sécurité. Que voulez-vous de plus...?

Ah oui!... Tous les acheteurs aiment son prix.

SEULEMENT 1 700 \$ D'ACOMPTE.
TRANSPORT ET PRÉPARATION
AVANT LIVRAISON INCLUS.

LOCATION:

248 \$*
PAR MOIS/36 MOIS.

LOCATION
Personnalisée
MAZDA^{MC}

OU TAUX DE FINANCEMENT 4,9%* jusqu'à 48 mois
Voir les détails chez votre concessionnaire.

OU TAUX DE FINANCEMENT 4,9%* jusqu'à 48 mois
Voir les détails chez votre concessionnaire.

Les concessionnaires Mazda du Québec



EMPORTE-MOI

*Ces offres spéciales s'appliquent aux achats/locations au détail de véhicules neufs en stock chez les concessionnaires participants à compter du 4 mai 1996 et pour une durée limitée seulement. Les modèles en stock peuvent varier selon les concessionnaires. Sujet à l'approbation du crédit. Le taux de financement spécial sur les achats et les locations ne peut pas être jumelé aux offres. Modèles illustrés: 626 Cronos et MX-3 Precidia. Exemple: un financement de 10 000 \$ à 4,9% représente 48 versements mensuels de 230 \$ avec un coût de crédit de 1 040 \$ pour une obligation totale de 11 040 \$. Les véhicules peuvent différer des modèles illustrés. Coût de la location personnalisée Mazda: tous les coûts de location comprennent des frais de transport et de préparation avant livraison de 600 \$. La mensualité indiquée pour la 626 Cronos DX 1996 (modèle n° F4D556-AA00) est calculée pour une location de 36 mois avec un acompte de 1 700 \$, ou un échange d'une valeur équivalente, et un dépôt de sécurité de 350 \$ payable au moment de la transaction. L'obligation totale en vertu du contrat de location est de 11 625,15 \$. La mensualité indiquée pour la MX-3 Precidia RS 1996 (modèle n° J2R156-AA00) est calculée pour une location de 36 mois avec un acompte de 1 700 \$, ou un échange d'une valeur équivalente, et un dépôt de sécurité de 300 \$ payable au moment de la transaction. L'obligation totale en vertu du contrat de location est de 9 239 \$. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8 cents le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants.

Boucher craint pour l'avenir des policiers municipaux

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Les policiers municipaux du Québec ont raison de s'inquiéter de leur avenir, affirme la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher.

Pensez aux citoyens, exhorte la mairesse



Andrée Boucher

Mme Boucher, qui est aussi vice-présidente de l'Union des municipalités du Québec, a livré hier une sévère mise en garde aux délégués de la Fédération des policiers municipaux qui sont réunis dans sa ville jusqu'à vendredi.

Contrairement au président de la Fédération, Michel Martin, qui réclame que la SQ facture ses enquêtes en fonction « de ce que coûte vraiment un policier provincial », la mairesse de Sainte-Foy invite plutôt les policiers municipaux à des concessions.

« Donnez à vos élus des villes la chance d'être vos meilleurs protecteurs », a-t-elle demandé avant d'y aller d'une profession de foi en forme d'avertissement:

« Moi je tiens à ma police municipale et j'espère que la police municipale tient autant à son existence que je tiens à elle. »

Dans un entretien au SOLEIL, Mme Boucher a été plus explicite, déclarant qu'elle craignait désormais pour l'avenir des « Bleus » au Québec.

« Ils connaîtront des conditions de vie de plus en plus déplorables s'il n'y a pas d'ouverture au dialogue avec les élus », a prévenu la mairesse, soulignant « qu'il n'y a rien de plus stupide que le braquage sur des clauses mineures de la convention collective ».

Si les « Bleus » s'enfoncent dans cette voie, il est possible que la proposition du gouvernement sur les services policiers de base soit prise au vol par les élus et que de plus en plus d'enquêtes municipales soient confiées à la SQ.

En plus de Mme Boucher, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, et le directeur du service de police de la Haute-Saint-Charles, Daniel Langlais, ont également adressé la parole aux 250 congressistes provenant de partout au Québec.

M. Langlais, qui siège à l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec, a supplié les représentants policiers à mettre un terme à leurs réflexes corporatistes et à se demander ce que veulent réellement les citoyens en matière de sécurité publique.

Pour le député de Rivière-du-Loup à l'Assemblée nationale, « les besoins du citoyen doivent être au centre des préoccupations sur la réorganisation policière ». Le gouvernement, a ajouté Mario Dumont, ne doit pas jouer la carte de la confrontation entre les « Bleus » et les « Verts ».

VOUS AVEZ PASSÉ L'ÂGE DE JOUER AUX PETITES AUTOS.



15 996\$*

PASSEZ AUX CHOSES SÉRIEUSES EN OPTANT POUR UN PICK-UP ROBUSTE ET FIABLE: LE S10 DE CHEVROLET.

- Cabine allongée • Freins antiblocage aux 4 roues • Roues de 15 po en aluminium
- Direction assistée • Moteur 2,2 litres • Boîte manuelle à 5 rapports
- Suspension indépendante à l'avant • Sac gonflable côté conducteur • Sièges baquets avant à dossier inclinable • Pare-chocs arrière à marche-pied intégré
- Radio AM-FM stéréo avec 4 haut-parleurs.

LE S10 DE CHEVROLET



CONNU POUR EN PRENDRE. RECONNU POUR EN DONNER.



*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1996 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Roues illustrées en option. Taxes et transport (660 \$) en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moudre. L'Assistance Routière est offerte sur tous les véhicules neufs GM 1996 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. *Programme pour diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

BIENTÔT
AVENUE
MAGUIRE
SILLERY

SÉRIÉUX EN
VIGUEUR JUSQU'AU
2 JUIN 1996
INCLUSIVEMENT
NOMBREUX AUTRES
SÉRIÉUX
EN SUCCURSALE

<p>BROCOLI Produit de Californie, gr. 14</p> <p>97¢ chacun</p>	<p>CONCOMBRE ANGLAIS Produit de l'Ontario, de serre, cat.no 1 gr.moyen</p> <p>97¢ chacun</p>	<p>MELON D'EAU Produit des États-Unis</p> <p>27¢ la livre 60¢ le kilo</p>
<p>CELERI Produit de Californie, gr.24, cat.no 1</p> <p>97¢ chacun</p>	<p>BLE D'INDE Produit des États-Unis</p> <p>5 pour 1.97\$</p>	<p>NECTARINES Produit des États-Unis, gr.84</p> <p>97¢ la livre 2,14\$ le kilo</p>
<p>CHAMPIGNONS FRAIS, blancs, café ou tranchés, du Canada</p> <p>97¢ la chopine</p>	<p>LAITUE EN POMME Produit de la Californie, gr.24, cat.no 1</p> <p>97¢ chacune</p>	<p>CANTALOUPE Produit des États-Unis, gr.23</p> <p>97¢ chacun</p>
<p>TOMATES ROUGES Produit des États-Unis, 6X6, préemballées, cat.no 1</p> <p>97¢ la livre 2,14\$ le kilo</p>	<p>LAITUE ROMAINE Produit de la Californie, gr.24, cat.no 1</p> <p>97¢ chacune</p>	<p>POIVRONS VERTS Produit des États-Unis, préemballés</p> <p>1.27\$ la livre 2,80\$ le kilo</p>
<p>KIWIS Produit du Chili, gr.42</p> <p>5 pour 97¢</p>	<p>MANGUE Produit du Mexique, gr.12</p> <p>97¢ chacune</p>	<p>AVOCAT HASS Produit du Mexique, gr.20</p> <p>2 pour 97¢</p>
<p>EPINARDS FRAIS, produit des États-Unis, sac de 10 onces (284gr)</p> <p>97¢ chacun</p>	<p>ZUCCHINIS Produit des États-Unis, préemballés</p> <p>97¢ la livre 2,14\$ le kilo</p>	<p>ECHALOTES Produit des États-Unis</p> <p>2 paquets pour 87¢</p>
<p>PAPAYE Produit importé, gr.12</p> <p>1.97\$ chacune</p>	<p>CONCOMBRE RÉGULIER Super sélect, produit des États-Unis</p> <p>2 pour 87¢</p>	<p>POMMES DE TERRE NOUVELLE RÉCOLTE Produit des États-Unis</p> <p>57¢ la livre 1,26\$ le kilo</p>
<p>CHEDDAR FRAIS PRINCESSE Blanc, jaune, marbré</p> <p>3.97\$ la livre 8,75\$ le kilo</p>	<p>PAINS HOT-DOG OU HAMBURGER JARDIN MOBILE emballage de 12 pains</p> <p>97¢ le paquet</p>	<p>SAUCISSES FUMÉES BILOPAGE emballage de 12, 450g</p> <p>1.17\$ le paquet</p>

11 SUCCURSALES LE JARDIN MOBILE

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Baertien 842-3084	CHARLESBOURG 1047, boul du Jardin 827-0344	STE-FOY 3440, de la Pérade 657-7717	NEUFCHÂTEL 9210, boul. l'Ornière 842-0909	LEVIS 51 route Kennedy 835-5526
BEAUPORT 344 Seigneurielle 661-7997	CHARLESBOURG 4145, 1180 Avenue 822-2291	CAP-ROUGE 1196 Jean Gauvin 872-7473	STE-FOY 2700 chemin Ste-Foy 651-2717	BERNIERES 585 Route 118 831-4611
ST-ROMUALD 835, 41ème Avenue 834-3232	NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.			

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Deux ados détournent un autobus d'écoliers

BRIDESVILLE, Colombie-Britannique (PC) — Le détournement d'un autobus scolaire, avec six enfants à bord, a pris fin sans qu'il y ait de violence, hier, après que les policiers eurent convaincu deux adolescents armés d'un revolver et d'un couteau de se rendre.

La prise d'otage avait débuté dans la ville d'Osoyoos, située dans la vallée de l'Okanagan. Il semble que les deux adolescents armés, tous deux étudiants dans une école secondaire, aient réclamé d'être conduits en Ontario. En plus des six enfants, ils ont pris en otage le conducteur de l'autobus.

« Il y avait deux jeunes de 10 ans à bord, deux de 12 ans et de 13 ans. Quatre sont des filles et deux des garçons », a indiqué un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada.

L'autobus a d'abord pris la direction est sur l'autoroute 3, pour ensuite se diriger vers Bridesville, à environ 30 kilomètres d'Osoyoos. Plusieurs voitures de police ont suivi l'autobus tout au long de son trajet.

■ HALIFAX (PC) — La Gendarmerie royale du Canada n'avait toujours pas abordé hier le navire taïwanais Dubai, dont certains officiers ont été accusés d'avoir jeté en haute mer des passagers clandestins.

Entre-temps, les négociations avec le gouvernement de Taïwan et le capitaine du navire n'ont pas évolué.

Par ailleurs, un membre d'équipage a enfilé un gilet de sauvetage et s'est jeté dans les eaux du port de Halifax, devenant le neuvième membre de cet équipage à désertir le porte-conteneurs. L'homme a cependant été repêché et confié à des policiers qui l'ont conduit à l'hôpital où il a été traité pour hypothermie.

Le porte-conteneurs Dubai est donc demeuré au port, et le ministre fédéral des Transports, David Anderson, a indiqué qu'il y restera.

De toute façon, le navire a besoin de réparations et ne compte pas le nombre légal requis de membres d'équipage pour reprendre la mer.

« Il existe des moyens légaux de l'empêcher de partir, et nous étudions chacun d'eux. Ce navire ne quittera pas le port tant que nous ne serons pas satisfaits », a dit le ministre Anderson, de puis Ottawa.

PASSAGERS CLANDESTINS ABANDONNÉS EN MER

Un neuvième homme d'équipage déserte le navire taïwanais retenu à Halifax

Vendredi, huit membres d'équipage d'origine philippine, qui ont choisi de quitter le navire, ont affirmé que des officiers du Dubai avaient jeté à la mer trois passagers clandestins.

Les agents de la GRC se sont entretenus avec les déserteurs philippins.

Et tandis que le capitaine du navire et le gouvernement taïwanais refusaient toujours à la GRC la permission de monter à bord, Taïwan dépêchait un de ses porte-parole en poste à Ottawa, pour connaître la version du capitaine.

Un porte-parole de la GRC, le sergent Bill Price, a indiqué quant à lui que si les négociations avortaient, la GRC pourrait obtenir un mandat de perquisition.

« Ce serait probablement sans la permission de Taïwan, mais nous devrions agir en coopération avec d'autres gouvernements impliqués », a dit le sergent Price.

La GRC intervient déjà à la demande de la Roumanie, pays d'origine des



Jang Chin Mai, opérateur radio du Dubai, a refusé l'aide de reporters après s'être jeté à l'eau pour fuir le bateau taïwanais. Il tenait à être rescapé par des membres de la Garde côtière.

passagers clandestins. Il y a par ailleurs peu de chance de retrouver vi-

vants les passagers disparus dans l'Atlantique.

LA PLUS GRANDE DES PETITES VOITURES

CLIMATISEUR ET
BOÎTE AUTOMATIQUE

neon

Meilleure nouvelle voiture économique.
AJAC« Avec ce beau design, Chrysler a découvert le marché des jeunes de cœur en leur offrant une voiture qui est à la fois amusante et pratique. »
Le Guide de l'auto 1995Voiture de l'année 1995.
AJAC14 296 \$*
OU
199 \$
PAR MOIS**

LOCATION, TERME DE 30 MOIS - COMPTANT INITIAL DE 2 070 \$

Neon Highline 4 portes 1996
L'ensemble 22D comprend:

- Climatiseur
- Boîte automatique
- Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- Plus de puissance que toute autre voiture de sa catégorie.
- Habitacle avancé - Plus d'espace que toute autre voiture de sa catégorie.

- Direction assistée
- Freins assistés à disque à l'avant
- Deux coussins de sécurité
- Suspension aux quatre roues entièrement indépendantes
- Poutres latérales de portes
- Radio AM/FM stéréo
- Glaces teintées

« Un éclair de génie de Chrysler, un véritable casse-tête pour les Japonais. »
Doug Sweet - The Gazette« Une petite voiture avec un gros moteur et un gros sourire. »
Patrick Bédard - Car and Driver« La Neon est l'une des sous-compactes les plus douées de sa catégorie. »
Denis Duquet - La Presse

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

© A.O.C.



Programme d'aide pour handicapés physiques



Programme spécial de 750 \$ de remise à l'intention des diplômé(e)s

Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE.

Espions russes arrêtés à Toronto

Axworthy réclame des mesures d'expulsion plus sévères

OTTAWA (PC) — Le Canada a besoin de lois plus sévères qui lui permettraient de procéder à l'expulsion d'espions et de terroristes, de l'avis du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, qui réagissait ainsi aux récentes allégations selon lesquelles quatre espions russes ont oeuvré au pays.

« De plus en plus, les gens s'inquiètent de ce que le Canada soit devenu un refuge (d'espions) et nous procédons présentement à une révision de nos règlements concernant l'usage de passeports, ainsi que l'octroi du statut de réfugié », a déclaré le ministre, hier.

Le Solliciteur général Herb Gray a confirmé, quant à lui, qu'un homme et une femme soupçonnés d'être des espions russes seront soumis aujourd'hui à une procédure de révision judiciaire de leur dossier. Selon les lois canadiennes de l'immigration, cette procédure doit se tenir à huis clos.

Si le juge décide qu'il y a suffisamment de preuves pour croire que l'homme et la femme sont des espions, leur cas sera ensuite soumis à un arbitre du Conseil de l'immigration et des réfugiés qui devra se prononcer sur un avis d'expulsion.

L'homme et la femme visés par ces procédures avaient fait leur entrée au Canada après la fin de la Guerre froide, se servant de faux passeports contrefaits avec l'aide de noms relevés sur des pierres tombales, selon les informations révélées par le réseau anglais de Radio-Canada.

Ils seront détenus jusqu'à ce qu'on ait statué sur leur sort.

TRIO
ÉTUDIANT

Trois équipes:

- LAVAGE DE VITRES
- PEINTURE et TERRASSEMENT
- ENTRETIEN DE PELOUSE

Encouragez-nous!!!

651-5151

*Remise du fabricant incluse. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut avoir à commander.
** Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Life. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel arrondi au multiple de 25 \$ le plus près sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 ¢ le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

LE MONDE

SCANDALE DE WHITEWATER

Le coup dur que Clinton redoutait

Deux anciens associés et son successeur en Arkansas coupables de fraude

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Le verdict de culpabilité rendu hier par un jury dans l'affaire Whitewater contre trois de ses anciens partenaires constitue un désaveu implicite du président Bill Clinton et le coup dur politique qu'il craignait en pleine campagne électorale.

À quelque cinq mois du scrutin présidentiel, ce verdict relance de manière spectaculaire ce scandale politico-financier qui ne lâche plus depuis 1992 M. Clinton et son épouse Hillary.

Il ne peut que renforcer dans le public les doutes sur son intégrité personnelle et faire ainsi le jeu du candidat probable des républicains à la Maison-Blanche, Bob Dole.

M. Dole est actuellement donné archi-battu par tous les sondages, l'écart entre les deux hommes étant de l'ordre de 20% des intentions de vote.

M. Clinton a lui-même confirmé l'importance de ce jugement en sortant à l'improviste de son bureau pour dire à la presse qu'il avait « fait ce qu'on lui avait demandé » de faire en témoignant pour la défense et qu'il était « désolé » pour les trois accusés.

« Je dois maintenant retourner au travail », a-t-il dit en affectant l'indifférence, comme si l'affaire était désormais terminée. Elle est évidemment loin de l'être sur le plan politique.

Un des leaders républicains à la Chambre des représentants, Jim Leach, a estimé qu'il s'agissait d'un « jugement courageux, envoyant un message selon lequel personne n'est au-dessus des lois aux États-Unis ».

Un conseiller juridique du président, Mark Fabiani, a souligné que M. Clinton « n'avait rien à voir avec les allégations qui faisaient l'objet du procès ». De fait, Clinton ne figurait pas au nombre des accusés dans ce procès pour escroquerie.

Mais il en était, bien malgré lui, le témoin vedette, puisqu'il avait déposé sous serment le 28 avril, pendant plus de trois heures, à la demande des avo-

cats de deux des trois accusés, Susan et James McDougal.

M. et Mme McDougal ont été reconnus coupables respectivement de quatre et 18 délits de fraude, alors que le troisième accusé, le successeur de M. Clinton comme gouverneur de l'Arkansas, Jim Guy Tucker, un démocrate, était reconnu coupable de deux délits.

DÉMISSION DU GOUVERNEUR

Peu après que le verdict ait été rendu, M. Tucker a annoncé sa démission, qui doit être en vigueur d'ici le 15 juillet; le lieutenant-gouverneur Mike Huckabee doit le remplacer.

Tucker et McDougal ont été reconnus coupables, pour des prêts illicites de près de 3 millions \$ US via deux établissements bancaires disposant de fonds en partie publics, dont la caisse d'épargne Madison Guaranty détenue par les McDougal.

Quant à Susan McDougal, elle a été convaincue de fraude et de détournement de fonds pour avoir bénéficié d'un prêt illégal de 300000 \$ US.

La déposition de Clinton fut enregistrée à la Maison-Blanche par vidéo et diffusée début mai devant le tribunal.

Aujourd'hui divorcés, les McDougal étaient les partenaires des époux Clinton dans un investissement immobilier du nom de Whitewater effectué à la fin des années 70 dans l'Arkansas. M. Tucker n'était pas partie prenante dans Whitewater.

Comme il l'avait déjà fait dans le passé, M. Clinton avait catégoriquement nié dans sa déposition les accusations de David Hale, le principal témoin à charge.

Selon M. Hale, un ancien banquier dont l'établissement accordait des prêts sur fonds publics, M. Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, avait fait pression sur lui en 1986 pour qu'il accorde à Mme McDougal le prêt de 300000 \$ auquel elle n'avait pas droit. Une partie de cet argent aurait fini dans les caisses de Whitewater.

M. Clinton a affirmé qu'il « doutait » que le verdict signifie que le jury ne l'avait pas cru.

Mais pour beaucoup, et notamment

pour la presse américaine, le procès se résumait bel et bien à ce choix terrible: la parole d'un escroc et d'un menteur — M. Hale a déjà été condamné à 28 mois de prison pour fraude et a admis avoir menti à de multiples reprises — contre celle du président des États-Unis.

Toutes les enquêtes d'opinion effectuées à propos de Whitewater montrent deux choses. D'une part, une majorité d'Américains estiment que M. Clinton, et surtout son épouse Hillary, cachent quelque chose et qu'ils ont probablement commis des irrégularités. Mais dans le même temps, le public pense aussi que l'affaire a été montée en épingle par l'opposition républicaine.

La Maison-Blanche a souvent souligné que le procureur spécial, Kenneth Starr, était un républicain convaincu.

Les républicains, qui contrôlent le Congrès, ont mis sur pied au Sénat une commission d'enquête spéciale sur Whitewater qui a multiplié les auditions, mais n'a abouti à aucune révélation embarrassante.

ISRAËL

Un scrutin crucial

Les Israéliens se rendent aux urnes aujourd'hui, parmi un dispositif de sécurité sans précédent, pour des élections qui vont déterminer la direction du processus de paix au Moyen-Orient jusqu'au siècle prochain. Les derniers sondages donnent au premier ministre travailliste sortant Shimon Peres un avantage trop court pour être décisif sur son adversaire de droite Benjamin Netanyahu. Peres a clos sa campagne en affirmant que les Israéliens choisiraient, avec M. Netanyahu, une aggravation du terrorisme, un retour à l'intifada palestinienne et un arrêt de la croissance économique. (AFP)

INDE

Instabilité politique

Atal Behari Vajpayee a démissionné hier après avoir dirigé le premier gouvernement nationaliste hindou de l'histoire de l'Inde indépendante, mais aussi le plus court, tandis qu'une coalition de centre-gauche dirigée par H.D. Deve Gowda était appelée à lui succéder. Quelques instants avant un vote de confiance que son Bharatiya Janata Party (BJP) était condamné à perdre, Vajpayee a surpris le parlement en annonçant sa démission, après avoir prêté une période d'instabilité. (AFP)

ALBANIE

Violence électorale

Les policiers albanais ont violemment dispersés les partis d'opposition qui manifestaient hier contre la manipulation des élections. La plupart des partis d'opposition se sont retirés du scrutin dimanche, accusant le Parti démocratique du président Sali Berisha de fausser les élections. Berisha revendique la victoire de son parti avec plus de 60% des suffrages. Onze des 50 observateurs européens envoyés en Albanie pour veiller au bon déroulement des troisièmes élections législatives ont estimé hier qu'elles se sont déroulées dans l'irrégularité la plus flagrante. (Reuter)

ÉTATS-UNIS

Boeing à problèmes

Un Boeing-767 de la compagnie néerlandaise Martinair, qui reliait Amsterdam à Orlando, en Floride, avec 204 personnes à bord, a fait un atterrissage d'urgence, hier à Boston, à cause de la défaillance de ses instruments de navigation. Huit pneus du train d'atterrissage ont éclaté et les freins ont pris feu quand l'avion a touché le sol à 14h20, sur une piste de l'aéroport Logan. Le Boeing a atterri à une vitesse de 306 km/h, au lieu des 232 km/h habituels. Privé des volets de l'appareil et du système antidérapant automatique, le pilote a préféré se servir des freins. La défaillance des instruments de navigation serait due à un problème électrique. (AP)

Paris reconnaît avoir échangé avec les ravisseurs des moines

PARIS (d'après AFP) — Les autorités françaises ont reconnu, hier, l'existence d'un échange de documents entre Paris et le Groupe islamique armé (GIA), le 30 avril, à l'ambassade de France à Alger, en démentant fermement tout autre contact ultérieur avec les ravisseurs.

Le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette, prenant la parole à l'Assemblée, après une minute de silence à la mémoire des sept moines assassinés, a confirmé qu'un messageur du GIA avait bien remis un document et une cassette à un « fonctionnaire français » à l'ambassade.

La cassette contenait « l'enregistrement de la voix de ces moines laissant penser, après expertises, qu'en effet quelques jours auparavant, ces moines étaient en vie. C'est tout », a dit M. de Charette.

« Tout ce que je lis dans la presse, je l'ai démenti et je le démentis encore aujourd'hui ».

Ce week-end, un religieux, le père Gérard, avait notamment affirmé qu'un émissaire français avait vu les moines vivants il y a douze jours et leur avait donné l'eucharistie. Le Quai d'Orsay avait de son côté confirmé qu'un « accusé de réception », selon lui, avait été remis à ce messageur du GIA.

L'échange de documents était mentionné jeudi dans le communiqué, où le mouvement islamiste annonçait avoir « tranché la gorge » des moines. Des sources proches du dossier avaient confirmé cet échange. Un bulletin islamiste, Al Ansar, diffusé dans certaines mosquées d'Europe, a affirmé, vendredi, qu'il ferait « certaines révélations » et a accusé Paris d'avoir tenté de « trahir » le GIA.



Plusieurs milliers de Parisiens arborant des fleurs lors d'une cérémonie du silence, hier, rendaient hommage aux sept moines trappistes assassinés en Algérie, la semaine dernière, par des intégristes islamiques.

Après la vache folle, du lait pour bébés qui provoque l'infertilité

LONDRES (d'après Reuter) — Professionnels de l'alimentation et autorités britanniques s'efforçaient hier d'apaiser les craintes du public — déjà passablement éprouvé par l'affaire de la « vache folle » — à l'égard du lait pour bébés.

Tout est venu de la publication d'une étude du ministère de l'Agriculture d'après laquelle neuf marques de lait maternisé non identifiées présentaient des traces de phthalates. Or, d'après des expériences menées sur des rats, ces substances chimiques entraînent une diminution du nombre des spermatozoïdes.

Depuis que l'affaire a éclaté, médecins et associations spécialisées croulent sous les demandes d'informations de parents préoccupés quant à la fertilité future de leurs enfants.

Les ministères de la Santé et de l'Agriculture, qui refusent de nommer les marques concernées, affirment à l'instar du secteur professionnel qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Mais l'affaire de la maladie de la vache folle, dont Londres a affirmé pendant des années l'innocuité pour les humains, rend désormais le public britannique extrêmement sceptique à l'égard des déclarations apaisantes. Les médecins et le public ont besoin de cette information.

« Nous recevons des centaines de coups de téléphone de femmes très en colère, très inquiètes et absolument hors d'elles », a déclaré un porte-parole de l'association de protection infantile National Childbirth Trust. « Nous sommes dans une situation impossible et ne pouvons pas vraiment faire face au problème faute d'information à leur donner. Cette situation est terrible ». Même son de cloche à la Mater-

nity Alliance : « Nous leur conseillons de conserver la même marque de lait, mais nous avons reçu pratiquement cent appels en deux heures », y déclare-t-on.

D'un point de vue technique, les milieux professionnels se demandent toujours comment du lait maternisé a pu finir par contenir des phthalates, produits servant à assouplir certaines matières plastiques.

L'hypothèse d'une contamination par le conditionnement ou par les tenues de travail des employés ayant déjà été écartée, l'enquête s'annonce longue et difficile.

Quelles qu'en soient les conclusions, l'affaire vient grossir une longue série d'alertes du même ordre pour les consommateurs britanniques : car l'affaire de la vache folle, on s'en souvient, a elle-même été précédée par celles des salmonelles dans le poulet ou les oeufs et de la listeria dans certains fromages.

Préval dénonce un complot en Haïti

PORT-AU-PRINCE (d'après AFP) — Le président haïtien, René Préval, a dénoncé hier un « complot » ourdi par les opposants à la démocratie après le meurtre d'un policier lundi soir et l'enlèvement hier du petit-fils d'un important homme d'affaires haïtien.

Vingt personnes en possession d'armes illégales ont été interpellées à la suite d'une vaste opération policière et de contrôles opérés dans les rues de la capitale hier pour rechercher les auteurs de ces actes criminels avec l'aide des forces militaires et policières de l'ONU.

M. Préval, qui s'exprimait devant la presse au commissariat central de Port-au-Prince où il était venu « coordonner » les recherches, a accusé les « secteurs qui ne veulent pas que la démocratie s'établisse » en Haïti d'être à l'origine de ces actes.

En outre, la police haïtienne a lancé hier un avis demandant à « toutes les unités de police de rechercher et d'amener au commissariat le plus proche » l'ancien président du gouvernement militaire (1988-90), Prosper Avril, et un militant d'une organisation radicale, Eddy Moïse.

Une « vaste opération policière » a été déclenchée hier après l'enlèvement à Port-au-Prince d'un enfant de six ans, petit-fils d'un important homme d'affaires haïtien, Carl Behrmann. L'enfant, Boris Potenski, a été kidnappé sur le chemin de l'école, dans le quartier de Pétion-Ville (sud de la capitale), par des hommes armés tandis que sa mère, Mme Florence Behrmann Potenski, était contrainte de laisser son véhicule aux mains des ravisseurs.

Eltisine en Tchétchénie: victoire!

MOSCOU (d'après AFP) — Boris Eltsine a effectué hier un voyage éclair et surpris en Tchétchénie, clamant victoire pour les troupes russes et affirmant que la guerre était finie et la paix en vue... à ses conditions.

Au lendemain de la signature à Moscou d'un accord de cessez-le-feu avec les indépendantistes, le président russe n'aura toutefois vu de la petite république du Caucase qu'un village loin derrière les lignes russes et un aéroport servant de base aux forces fédérales près de Grozny.

De la visite des rues de la capitale en grande partie rasée lors des combats de l'hiver 1994-95, il n'a pas été question. Le président n'a pas pris le risque d'une confrontation avec la population de la capitale tchétchène, qui lui est très hostile. Les mesures de sécurité n'avaient pas été renforcées dans la ville.

Voyez double! Voyez rouge!

La plus grande maison du bifteck en ville est fière de vous présenter son trésor des mers: **2 homards parfaitement cuits à la vapeur.**

Venez au Bifthèque. Vous pourrez savourer deux homards à la vapeur au prix de 13,95\$, ou encore cuits à la perfection et délicieusement farcis de pétoncles, de crabe, d'oignons et de céleri au prix de 15,95\$. Quel que soit votre choix, pas besoin d'en rougir!

Peut-être aurez-vous plutôt un petit penchant pour notre

SEULEMENT
13⁹⁵\$
LE
BIFTHÈQUE

pâté de homard, au prix de 15,95\$. Si c'est le cas, vous serez ravis par ces succulents morceaux de

homard bien rosé recouverts d'une appétissante croûte dorée.

Tous nos plats sont accompagnés de petits pains chauds, d'une généreuse salade, de frites dorées ou d'une pomme de terre au four nappée de crème sure.

Alors, ne rougissez plus... Au Bifthèque, nous sommes parfaitement heureux de vous servir à la perfection.

Spéciaux du midi aujourd'hui

LE
BIFTHÈQUE

Emincé de boeuf strogonoff

Ou

Steak de saumon sauce crevette

Servi avec soupe du jour, garniture, dessert, thé ou café

6⁹⁵\$

Cette semaine à la Boucherie

Nos spéciaux sont en vigueur du 29 mars au 4 juin 1996

LE
BIFTHÈQUE

Bifteck d'ailoyau (T-Bone complet)

Savoureux morceau de boeuf de 20-24 lb. Tout à fait tendre et délicieux.

5⁴⁹\$ 12¹⁰\$
lb kg

LE
BIFTHÈQUE

Viande fumée à l'européenne

Une spécialité qui fait notre fierté. Un régal en sandwichs ou comme goûter.

3⁹⁹\$ 8⁸⁰\$
lb kg

LE
BIFTHÈQUE

Crevettes

Prêtes à servir. Pour cocktail de crevettes. Cuites, pelées et déveinées.

5⁹⁹\$ douz.

LE
BIFTHÈQUE

La plus grande maison du bifteck en ville.

5050, boul. Hamel, Québec

(418) 871-1717

GAGNANT DE LA CATÉGORIE
CLASSIQUE/GRILLADES
& FRUITS DE MER

AU GALA DE LA RESTAURATION DE QUÉBEC
Merci à tous nos clients et collaborateurs qui ont contribué à ce grand succès.

Cartes de crédit principales acceptées. Réservations pour groupes de 2 personnes et plus. Salles de réception pour groupes de 25 à 125 personnes.
Heures d'ouverture : dimanche au jeudi de 11 h 30 à 23 h, vendredi et samedi de 11 h 30 à minuit

289825